



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 20 novembre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 octobre 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 novembre 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135317002

Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions) / Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement. Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres public STM no. 4284-06-12-54 (3 soumissionnaires) / Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135281004

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente cadre conclue avec Chemise Empire ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 400 826,99 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1130206008

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472014

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses - Achat de véhicules identifiés - Appel d'offres public 13-13198 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1133490003

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119008

Conclure avec la firme Produits Chimiques CCC ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison sur demande de charbon activé CALGON WPL, en vrac, utilisé pour les usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Appel d'offres public 13-12742 - (Art. 18 : 2 soumissionnaires - 1 seul conforme) - (Montant estimé: 510 661,46 \$)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334021

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3277 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218015

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13129 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.009 Contrat de services professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1130206006

Autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18\$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens, pour le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de cinq (5) ans à compter du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018 dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130541004

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur pour une période de 10 ans, renouvelable

20.011 Entente

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1133277001

Approuver un projet de convention sur 2 ans, sans contrepartie financière, avec le groupe Scouts du 122^e Marie-Reine de La Paix, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.012 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069010

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire situé au 2269, rue Viau moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, excluant les taxes

20.013 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134733004

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 5580, chemin Upper-Lachine (0256), à des fins de guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées

20.014 Immeuble - Servitude

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1122551008

Approuver le projet d'acte par lequel Teresa Galasso, Yvon Dermers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville de Montréal et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et par lequel la Ville de Montréal accepte de tolérer l'empiétement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude

20.015 Immeuble - Servitude

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1133642003

Abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville

20.016 Subvention - Contribution financière

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134784003

Accorder une aide financière non récurrente au montant de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines. Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles. Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713

20.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain - 1123152016

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chap. Q-2 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131035008

Accepter de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs d'amélioration, à la caserne de pompiers no 64, située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$ / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1132904007

Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013

30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1132904006

Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014

30.005 Administration - Modification à la charte

CE Contrôleur général, Bureau du contrôleur général - 1133027002

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au Gouvernement du Québec les modifications requises à la Charte de la Ville de Montréal, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse, Direction - 1136467001

Nommer M. Maxime Le Breton à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées, en vertu des articles 83.20 et 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 Délivrance de permis

CM Infrastructures transport et de l'environnement, Direction de l'environnement - 1136032001

Autoriser le renouvellement, pour une période de trois (3) ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal

30.009 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Affaires institutionnelles, Direction des affaires institutionnelles - 1130942005

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 277,35 \$

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.002 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309003

Modifier le règlement d'emprunt 09-016 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) »

40.003 Règlement - Emprunt

CM Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309002

Modifier le règlement d'emprunt 06-047 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) »

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.005 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521017

Nommer le prolongement de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 10.002
2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 octobre 2013 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

Ce procès-verbal concernant les décisions prises par l'administration en place avant les élections municipales du 3 novembre 2013 est approuvé par les élus du nouveau comité exécutif.

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Maire
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1658

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 octobre 2013 en y ajoutant l'article 50.01.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1659

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1660

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1661

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 1662

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 1663

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Sciage de Béton 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 720,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1523;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1130128001

CE13 1664

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Conseil, recherche et innovation en santé des organisations (CRISO) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et diffuser un programme de formation au rôle-conseil auprès des conseillers en ressources humaines du Service du capital humain et des communications, pour une somme maximale de 78 326 \$, sans taxes, conformément à son offre de service en date du 30 août 2013 et à son complément en date du 30 septembre 2013, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer la convention de services professionnels;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133692004

CE13 1665

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI/DAA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique et faire la surveillance des travaux, pour une somme maximale de 274 445,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13175 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135967002

CE13 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de modifier la résolution CG13 0292 adoptée par le conseil d'agglomération à la séance du 29 août 2013 en y remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

- «1- d'accorder au seul soumissionnaire, CA Canada Company, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels requis en paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12574. »

Adopté à l'unanimité.

20.004 1126075004

CE13 1667

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports (CE10 1268) pour la cueillette et la transmission de données émanant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre de la réalisation du prolongement de l'autoroute 25, au montant total de 17 000 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 17 000 \$ pour les années 2014 et 2015;
- 3 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134390004

CE13 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède au Groupe Cammisano inc. des terrains constitués des lots 5 102 686, 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 691 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Sherbrooke Est, de part et d'autre de la 91^e Avenue, d'une superficie de 1 560 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de développement résidentiel, et ce, sans compensation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1121195011

CE13 1669

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministère des Transport du Québec (MTQ) une servitude d'utilités publiques, aux fins de conduites d'aqueduc principales, dont l'assiette est située à Baie d'Urfé, au nord de la rue Surrey entre la rue Jean de la Londe et le croissant McBride, et est constituée de deux parties du lot 1 557 261 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 585,2 mètres carrés, le tout tel que représenté au plan V-2 Baie d'Urfé accompagnant la description technique préparée par Johanne Rangers, arpenteuse-géomètre, le 21 décembre 2007, sous le numéro 846 de ses minutes, pour la somme de 25 094,79 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1121233004

CE13 1670

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23^e édition du « Mois de l'histoire des noirs », Édition 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136464001

CE13 1671

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser La Fondation des Aveugles du Québec à débiter des travaux sur un terrain appartenant à la Ville situé du côté est de la rue Bennett, au nord de la rue Hochelaga, plus précisément sur le futur lot 5 254 560 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et ce, avant sa vente prévue en 2013 et aux conditions stipulées à la demande d'autorisation

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130634008

CE13 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), le contrat pour l'étanchéisation des cheminées des batardeaux des canaux UV à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 783,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation MNU-2013-03;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134474002

CE13 1673

Vu la résolution CA13 19 0315 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 1er octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution CE12 1219 adoptée le 1^{er} août 2012 autorisant le financement, par le Fonds Énergie, d'une somme maximale de 200 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser le financement, par le Fonds Énergie, d'une somme maximale de 140 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1130660018

CE13 1674

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un don de 7000 \$ de M. Joachim Laguerre en exécution des volontés de son frère M. Jean-Baptiste Laguerre;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de la police de Montréal à affecter cette somme en faveur des jeunes participant au Mondial de Soccer;
- 3 - d'autoriser le trésorier à émettre un reçu pour fins d'impôts;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1132327002

CE13 1675

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615,20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 ;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1130014002

CE13 1676

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal à en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités tenues lors de la Nuit blanche ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour la réalisation et la présentation de ces activités, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1133673001

CE13 1677

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour la poursuite du programme *Quartiers 21* dans le cadre des actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1135359001

CE13 1678

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour d'une action intentée par Cummins Est du Canada SEC contre la Ville de Montréal dans le dossier no 500-17-076322-133 de la Cour supérieure, dans le cadre des travaux faisant suite à l'inondation survenue au 1500, rue Des Carrières, par l'acceptation d'un désistement sans frais de la part du demandeur et l'émission d'une quittance par la Ville de Montréal de toute demande de recouvrement relativement aux sommes versées pour les services rendus entre mai 2010 et juillet 2011, pour l'alimentation énergétique du 1500 rue Des Carrières;
- 2 - d'autoriser le Directeur principal du Service des affaires juridiques ou son représentant à émettre ladite quittance, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130390002

CE13 1679

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un redressement salarial pour M. Serge Lamontagne, rétroactivement au 1^{er} octobre 2013 et pendant la durée de son intérim à titre de directeur général de la Ville de Montréal, et ce, en conformité avec les modalités prévues à la Politique de rémunération des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1130395008

CE13 1680

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1134501010

Levée de la séance 10 h 14

70.001

Les résolutions CE13 1658 à CE13 1680 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Josée Duplessis
Présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 novembre 2013 à 8 h 30
Salle Peter McGill, Hôtel de ville**

Ce procès-verbal concernant les décisions prises par l'administration en place avant l'assermentation des élus le 14 novembre 2013 est approuvé par les élus du nouveau comité exécutif.

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Maire
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Marvin Rotrand, leader du comité exécutif et conseiller associé
Mme Érika Duchesne, conseillère associée
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1681

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 octobre 2013 en y retirant les articles 20.008 et 40.001 à 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1682

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1683

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1684

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison sur demande d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac, utilisé pour les piscines de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13174 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1134119007

CE13 1685

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 461 971,85 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy, dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Services de Construction Démo Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 931,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5655;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135884003

CE13 1686

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 86 103,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'injection et d'imperméabilisation à l'intérieur des canaux UV à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 103,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation MNU-2013-04;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1134474003

CE13 1687

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia consentent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 4 472 193 du cadastre du Québec, d'une superficie de 54,6 mètres carrés, situé à l'est de la 94^e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134386004

CE13 1688

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 308 394 \$ pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

Ahuntsic-Cartierville

ASSOCIATION POUR LE METISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMETAC)	1 081,00 \$
LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 012,00 \$
LES PRODUCTIONS ILLUSION FABULEUSE (IF PRODUCTIONS)	207,00 \$
ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE	1 630 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1 170 \$
OBJECTIF EMPLOI	2 320 \$

Anjou

CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE INC. - HOCKEY QUEBEC	5 000 \$

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.	598 \$
A DEUX MAINS INC.	2 235 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	2 403 \$
ASSOCIATION JAMAQUAINE DE MONTREAL INC.	2 950 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	1 141 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	190 \$
CENTRE DE BENEVOLAT COTE-DES-NEIGES	588 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	1 193 \$
COUP DE BALAI INC.	980 \$
FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	3 926 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DU QUEBEC INC.	883 \$
THE HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION	1 673 \$

LaSalle

BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	983 \$
DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC.	1 741 \$
LA TRIADE HCT	2 522 \$
MAISON DES FAMILLES DE LASALLE	1 555 \$
PATRONAGE ENASCO INC. 1658, rue Thierry Montréal H8N 2K4	419 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	280 \$
TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE	942 \$

Mercie-Hochelaga-Maisonneuve

ESPACE GO INC.	636 \$
FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE DU QUEBEC	332 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE	3 810 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	213 \$

LA FONDATION DU THEATRE DU NOUVEAU MONDE	1 339 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	154 \$
2350, rue Dickson, local 230 Montréal H1N 3L7	
SCIENCE POUR TOUS	219 \$
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	3 548 \$
ASSOCIATION DES GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	597 \$
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 252 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
2030, boulevard Pie IX, suites 120-130 Montréal H1V 2C8	
INFO-FEMMES INC	865 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 874 \$
S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	588 \$
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUEBEC	389 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL	264 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	1 060 \$
CURLING QUEBEC	525 \$
EGALE ACTION	181 \$
FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC	612 \$
FEDERATION DE GYMNASTIQUE DU QUEBEC	1 002 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE BOXE OLYMPIQUE	239 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HANDBALL OLYMPIQUE	201 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI	1 079 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 \$
FEDERATION SKI NAUTIQUE ET PLANCHE QUEBEC	213 \$
KARATE QUEBEC	171 \$
L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	599 \$
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUÉBEC	143 \$
Montréal-Nord	
CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL- NORD INC.	672 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	491 \$
5150, rue Charleroi Montréal H1G 3A1	
Outremont	
ATSA	348 \$
Pierrefonds-Roxboro	
CLOVERDALE MULTI RESSOURCES INC.	2 266 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
ARTICULE	1 301 \$
ATELIERS X13	950 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	2 253 \$
CONSTANTINOPE	581 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 409 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	578 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 237 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	2 983 \$
GALERIE & ATELIER LA CENTRALE	2 529 \$
ELECTRIQUE/POWERHOUSE GALLERY & STUDIO	
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	342 \$

LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC.	295 \$
LES YMCA DU QUEBEC - CENTRE DU PARC (ÂME-ART) 5345, avenue du Parc Montréal H2V 4G9	529 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 783, rue de Bienville Montréal H2J 1T8	724 \$
ORGANISATION INTERNATIONALE NOUVELLE ACROPOLE CANADA	708 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 511 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	4 207 \$
THEATRE LE CLOU	1 450 \$
ACCES SANTE MENTALE CIBLE TRAVAIL	4 792 \$
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE / FILIALE DE MONTREAL	1 847 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	514 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	604 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END	570 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - C.A.M.O. - PERSONNES IMMIGRANTES	1 039 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE ECTO	3 947 \$
FED QC CENTRES DE READAPTATION EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE & TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT	3 891 \$
FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU	966 \$
LA FONDATION CANADIENNE REVES D'ENFANTS	1 399 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 802 \$
L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 022 \$
RESTO PLATEAU	5 000 \$
SERVICE D'INTERPRETATION VISUELLE ET TACTILE DU MONTREAL-METROPOLITAIN	1 904 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC (SPHERE-QUEBEC)	960 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal H1B 4A4	5 000 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION) 14115, rue Prince-Arthur, local 455 Montréal H1A 1A8	329 \$
PATRONAGE ENASCO INC. 7272, boulevard Maurice-Duplessis, suite 102 Montréal H1E 6Z7	603 \$
Rosemont–La Petite-Patrie	
INSPIRE / EXPIRE	1 086 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 6430, rue Saint-Denis Montréal H2S 2R7	1 715 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	697 \$
THEATRE UBU INC.	430 \$
202, rue Saint-Zotique Ouest Montréal H2V 4L5	
COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	2 376 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	1 385 \$
IMPRIME-EMPLOI	2 913 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 6960, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 3200, rue Masson Montréal H1Y 1Y3	5 000 \$

LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES	633 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	660 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1 876 \$
SOCIETE LOGIQUE INC.	2 279 \$
Saint-Laurent	
DYNAMO THEATRE INC.	218 \$
5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	
DYNAMO THEATRE INC.	193 \$
4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 326 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - C.A.M.O. - PERSONNES IMMIGRANTES	512 \$
CRABE (CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE BIEN-ETRE ENVIRONNEMENTAL)	1 758 \$
Saint-Léonard	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION SAINT-LEONARD	266 \$
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITE ET LA REINSERTION	649 \$
6665, rue Bombardier Montréal H1P 2W2	
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITE ET LA REINSERTION	2 266 \$
8614, boul. Langelier Montréal H1P 2Y7	
DEUXIEME CHANCE CAFE	774 \$
Sud-Ouest (Le)	
FONDATION METROPOLIS BLEU	1 002 \$
MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL	5 000 \$
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	1 825 \$
LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	2 122 \$
P.O.P.I.R. INC.	1 201 \$
PROJET SUIVI COMMUNAUTAIRE	1 174 \$
Verdun	
CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 078 \$
CHANTIER D'AFRIQUE DU CANADA (CHAFRIC)	1 477 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	3 421 \$
4241-4247, rue Wellington Montréal H4G 1V9	
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	572 \$
4609, rue de Verdun, local 3 Montréal H4G 1M6	
Ville-Marie	
ART MASSIF	745 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	816 \$
COMPAGNIE FLAK	1 674 \$
ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	2 613 \$
GALERIE B-312	1 227 \$
KINO00	596 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER	739 \$
1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER	504 \$
2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	
L'AUTRE MARCHÉ	100 \$
LE CABINET, ESPACE DE PRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE	255 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	238 \$
2065, rue Parthenais, local 51 Montréal H2K 3T1	

LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL 1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	2 170 \$
LE THEATRE DE L'OPIS INC.	714 \$
L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL APPASSIONATA	261 \$
LES RENDEZ-VOUS DU CINEMA QUEBECOIS	1 923 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 2025, rue Parthenais, bureau 9 Montréal H2K 3T2	370 \$
M POUR MONTREAL	461 \$
MONDE RUELLE	367 \$
SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN	1 027 \$
STUDIO 303	1 870 \$
THEATRE UBU INC. 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 305 Montréal H3B 1A7	2 105 \$
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	94 \$
ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	1 790 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	2 367 \$
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL INC./VOLUNTEER BUREAU OF MONTREAL INC.	2 494 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	2 882 \$
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	3 866 \$
ECHOS MONTREAL	1 582 \$
ENSEMBLE POUR LE RESPECT DE LA DIVERSITE	898 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES/YOUTH EMPLOYMENT SERVICES FOUNDATION	3 332 \$
JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA FONDATION JEAN LAPOINTE INC.	1 675 \$
LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.	5 000 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	884 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 696 \$
LES IMPATIENS 131A, rue Sherbrooke est Montréal H2X 1C6	944 \$
LES IMPATIENS 100, rue Sherbrooke Est, bureau 4000 Montréal H2X 1C3	2 938 \$
MONTREAL SANS FUMEE	673 \$
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	5 000 \$
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	2 013 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 038 \$
RESEAU QUEBECOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION	1 287 \$
SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE	1 876 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE- MARIE	540 \$
STELLA L'AMIE DE MAIMIE	1 147 \$
TEL AIDE	1 450 \$
INNOVATION JEUNES	1 348 \$
LES EDITIONS PROTEGEZ-VOUS	4 776 \$
LIGUE D'ACTION NATIONALE	536 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	
CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	880 \$
DYNAMO THEATRE INC. 911, rue Jean-Talon Est, bureau 131 Montréal H2R 1V5	731 \$
ESPACE PROJET	466 \$

MAISON DE LA POESIE 505, rue Jean-Talon est, 2e étage Montréal H2R 1T6	72 \$
MAISON DE LA POESIE 911, rue Jean-Talon est, local 323 Montréal H2R 1V5	444 \$
SOCIETE POUR LA PROMOTION DE LA DANSE TRADITIONNELLE QUEBECOISE	977 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 837 \$
AFRIQUE AU FEMININ	1 457 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO- CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	878 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC. 1590, rue Villeray, bureau 102 Montréal H2E 1H3	588 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC. 550, avenue Beaumont ouest, local 212, 220 Montréal H3N 1T7	1 008 \$
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION POUR HOMMES ABUSES SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE (CRIPHASE)	457 \$
COMMUNAUTIQUE	1 246 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 325 \$
LE BOUCLIER D'ATHENA, SERVICES FAMILIAUX	1 864 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DE VILLERAY, LA JARNIGOINE INC	701 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	825 \$
SEP (SERVICE D'ENTRAIDE PASSERELLE)	889 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL 8717, 8e avenue Montréal H1Z 2X4	877 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL 7235, rue St-Urbain Montréal H2R 2Y5	467 \$
SOLIDARITES VILLERAY	511 \$
CENTRE DE MEDITATION SIDDHA DE MONTREAL	3 742 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 688 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1131361005

CE13 1689

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1136368002

CE13 1690

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à un protocole signé le 9 mars 2000, afin de permettre l'acquisition par Compagnie France Film inc. de la Régie des installations olympiques des droits détenus dans un acte d'emphytéose publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920, intervention par laquelle la Ville accepte la stipulation faite en sa faveur aux termes de l'article 5 du présent amendement au protocole, confirmant que, malgré la clause d'exclusivité consentie par la Régie des installations olympiques à Compagnie France Film inc. et Famous Players inc., contenue au protocole du 9 mars 2000, la Ville peut projeter, diffuser et présenter des films à caractère éducatif, pédagogique et scientifique dans le cadre de ses opérations du Planétarium.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1131368013

CE13 1691

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre connaissance du rapport d'étude de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque Mordecai-Richler;
- 2 - d'autoriser la poursuite du contrat de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134750005

CE13 1692

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal* un don anonyme, aux bibliothèques de Montréal, constitué d'un minimum de 11 750 films québécois et internationaux provenant du fonds de collection de Vidéo Le Septième, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à plusieurs milliers de dollars ;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de convention de donation entre la donatrice et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à la donatrice, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133315003

CE13 1693

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 8^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130577013

CE13 1694

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de la convention collective à intervenir entre l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc. et la Ville de Montréal jusqu'au 31 janvier 2014;
- 2- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer le projet de prolongation de la convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1133692005

CE13 1695

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard (8525-8527, rue Berri, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751020

CE13 1696

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des mesures prises afin de permettre de garder mémoire des documents présentés ou déposés aux séances du comité exécutif, que ce soit en public ou à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1135307003

Levée de la séance à 9 h 20

70.001

Les résolutions CE13 1681 à CE13 1696 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Josée Duplessis
Présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Dossier # : 1135317002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)/ Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement. Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an . Appel d'offres public STM no. 4284-06-12-54 (3 soumissions)/Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement.

Il est recommandé :

1- d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique (CG11 0451) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an ;

2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement entre la Ville de Montréal, Transmontaigne Marketing Canada inc. et 1714141 Alberta ltd établissant les conditions et modalités de cette cession ;

3- d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2013-10-24 14:55

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135317002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)/ Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement. Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an . Appel d'offres public STM no. 4284-06-12-54 (3 soumissions)/Approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement.

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'appel d'offres. Le premier regroupement est piloté par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les onze villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount). Le deuxième regroupement est piloté par la STM. Ce regroupement est composé de la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de l'Outaouais (STO), la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), la Société de transport du Saguenay (STSaguenay), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal.

En 2011, la Direction de l'approvisionnement a initié un processus d'appel d'offres relativement aux besoins en carburants conventionnels. Suite à ce processus, deux ententes -cadres ont été conclues avec la compagnie TransMontaigne marketing Canada Inc. et

Ultramar ltée. La durée prévue pour ces deux ententes est de 2 ans avec 2 options de renouvellement de 1 an.

Conjointement, la Ville s'est jointe au processus d'appel d'offres initié par la Société de transport de Montréal (STM) concernant les bio-carburants. La compagnie TransMontaigne Marketing Canada inc. était également l'adjudicataire de ce contrat qui permettra à la Ville de bénéficier des avantages du partenariat avec la STM sur la base d'une consolidation des volumes et d'un positionnement stratégique. Suite à cet engagement, une deuxième entente-cadre a été conclue avec le même fournisseur pour répondre aux besoins du regroupement de la Ville en diesel clair et biodiesel (B5). La durée prévue pour cette entente est de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels.

Le 2 avril 2013, la plus importante entreprise indépendante de distribution et de commercialisation de produits pétroliers au Canada, la société " Parkland" annonce la conclusion d'une entente qui lui permettra d'agir au nom de l'entreprise Morgan Stanley à titre de négociant en combustible pour le Québec. L'entente prévoit aussi la prise en charge de la clientèle et des actifs de TransMontaigne Marketing Canada Inc. (« TMCI »), et l'utilisation de terminaux de stockage à Montréal et à Québec par l'entremise de la société CanTerm Canadian Terminals. Cette entente mentionne l'intégration immédiate des activités commerciales ontariennes à la plate-forme d'exploitation de Parkland et le maintien de la succursale québécoise sous la dénomination commerciale "Les Pétroles Parkland".

Toutefois, le 4 avril 2013, la compagnie TransMontaigne Marketing Canada inc. nous avise qu'il assignera à partir du 2 mai 2013, les deux contrats en question à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et que la nouvelle entité assumera tous les droits et obligations de ces deux contrats. Les termes et conditions demeurent les mêmes incluant l'approvisionnement des produits. L'adresse de correspondance demeure la même que celle de TransMontaigne Marketing Canada inc (TMCI).

Les Pétroles Parkland est la filiale québécoise de la société "Parkland fuel corporation", la plus importante société indépendante de distribution et de commercialisation de produit pétroliers au Canada. La compagnie gère un réseau national de circuits de vente et offre des services d'approvisionnement en essence, carburant diesel, propane, lubrifiant, mazout domestique et autres produits destinés aux entreprises, aux consommateurs et aux grossistes.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession des ententes conclues avec TransMontaigne Marketing Canada Inc. en faveur de 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) afin d'assurer une stabilité d'approvisionnement de ces produits stratégiques pour les participants du regroupement de la Ville. Une telle demande est nécessaire puisqu'une clause de l'appel d'offres 11-11737 prévoyait que l'accord de la Ville est requis en cas de cession du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0479 décembre 2012 - Conclure avec TransMontaigne Marketing Canada inc. une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats- Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) .

CG11 0451 décembre 2011- Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CE11 1181-10 août 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

CG07 0486 - 20 décembre 2007- Conclusion de l'entente-cadre précédente avec Groupe Pétrolier Olco inc. pour la fourniture de mazout, de diesel arctique et d'essences, pour une durée de deux ans avec 2 options de renouvellement de 1 an.

DESCRIPTION

Le carburant est un produit fortement utilisée par la Ville de Montréal pour la production de l'énergie mécanique qui sert à répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires. Souvent dérivé du pétrole, ce produit est devenu très stratégique dans l'économie de nombreux secteurs d'activité.

Les carburants peuvent être classés de différentes manières. On trouve entre autres les carburants fossiles qui proviennent de la transformation des matières organiques mortes mélangées à divers minéraux à de grandes profondeurs, les carburants issus du pétrole (hydrocarbures ou carburants conventionnels) et les biocarburants qui sont ceux qui proviennent de plantes ou animaux (non fossilisés). Dans la dernière catégorie, on trouve le bioéthanol et le biodiesel (B20, B5, B2).

Les ententes-cadres conclues par la Ville de Montréal ou par l'entremise de la STM permettent de répondre aux besoins en carburants (conventionnels et biocarburants) du regroupement d'achats de la Ville de Montréal, composé des 19 arrondissements, des services corporatifs de la Ville et de 11 villes liées (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount). Ce regroupement utilise annuellement environ 16 352 070 litres de carburants incluant les biocarburants.

JUSTIFICATION

Le 2 avril 2013, la plus importante entreprise indépendante de distribution et de commercialisation de produits pétroliers au Canada, la société " Parkland fuel corporation" annonce la conclusion d'une entente qui lui permettra d'agir au nom de l'entreprise Morgan Stanley à titre de négociant en combustible pour multiplier les options d'approvisionnement de Parkland en Ontario et au Québec. Cette entente permet à l'entreprise d'accéder aux terminaux de stockage de combustible dans l'Est du Canada et de consolider le portefeuille stratégique d'infrastructures en matière d'approvisionnement de Parkland.

L'entente prévoit aussi la prise en charge de la clientèle et des actifs de TransMontaigne Marketing Canada Inc. (« TMCI ») , qui devienne une succursale québécoise sous la dénomination commerciale « Les Pétroles Parkland », et l'utilisation de terminaux de stockage à Montréal et à Québec par l'entremise de la société CanTerm Canadian Terminals.

Le 4 avril 2013, la compagnie TransMontaigne Marketing Canada inc. nous a adressé une lettre concernant l'acquisition de l'entreprise "TransMontaigne Marketing Canada Inc." par la société " Parkland fuel Corporation" et 'il assignera à partir du 2 mai 2013, les deux contrats en question à la filiale québécoise "Les Pétroles Parkland" et que la nouvelle entité assumera tous les droits et obligations de ces deux contrats. Les termes et conditions demeurent les mêmes incluant l'approvisionnement des produits. L'adresse de correspondance demeure la même que celle de TransMontaigne Marketing Canada inc (TMCI).

Selon les conditions énoncées dans les deux conventions de cession (pièces jointes) entre la Ville de Montréal, TransMontaigne Marketing Canada et Les Pétroles Parkland, cette dernière

accepte de prendre à sa charge toutes les obligations et conditions énoncées dans le Contrat, notamment;

- Fourniture sur demande d'essence super et diesel arctique;
- Fourniture sur demande de diesel clair et biodiesel;
- Fournir à la Ville de Montréal un cautionnement d'exécution de 58 579.49 \$CAN;
- Émission et transmission de rapports de consommation et factures;
- Support aux membres du regroupement de la Ville de Montréal.

L'équipe de vente et de soutien ainsi que les contacts habituels demeurent en place pour minimiser l'impact de ce changement sur nos opérations.

Cette cession ne représente aucun impact tant au niveau budgétaire qu'opérationnel pour la Ville. Les Pétroles Parkland assumera selon la lettre du 4 avril 2013 (pièce jointe) toutes les conditions des ententes-cadres en question.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le carburant est un produit indispensable et stratégique comme source d'énergie pour tous les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

La valeur estimée de l'entente-cadre conclue avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. pour répondre aux besoins du regroupement de la Ville en matière d'essence super et diesel arctique est de 2 928 874,58 \$, taxes incluses pour la durée de 2 ans avec possibilité de deux renouvellements annuels. Au 1 mai 2013, on estime une valeur résidentielle de 976 291.53\$ taxes incluses. En ce qui concerne l'entente-cadre conclue avec la même firme pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel, la valeur estimée est de 37 319 781.24\$ pour une période de trois ans. Cette entente inclut la possibilité de deux renouvellements annuels. La valeur résidentielle à date du 01 mai 2013 est de 33 173 138.88\$, taxes incluses. Ces valeurs ne représentent qu'un potentiel de consommation pour la fourniture de ces produits et le montant de la dépense est imputé au budget des participants au fur et à mesure de leur utilisation.

Ces deux ententes-cadres sont à durée fixe. L'envergure de ces contrats ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût du carburant fluctue selon les conditions du marché.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre mettrait en péril l'approvisionnement en carburant et aurait un important impact sur les opérations de la Ville et de ses partenaires. De plus, ces ententes permettent à la Ville de réaliser des économies par rapport au prix à la pompe. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant est nécessaire pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le dossier est approuvé, des nouvelles ententes-cadres portant le nom du nouveau fournisseur seront communiquées aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :

- Émission de deux ententes-cadres avec Les Pétroles Parkland;
- Envoi d'une note de service aux usagers .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-6777

Télécop. : 514 868-5984

ENDOSSÉ PAR

Pierre ST-JEAN
Chef de section

Tél : 514-872 7381

Télécop. : 514 868 5984

Date d'endos. : 2013-07-17

Dossier # :1135317002



Dossier # : 1135281004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 400 826,99 \$).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 11-11354;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2013-11-11 14:40

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135281004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 400 826,99 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 11-11354.

En 2011, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Suite à cet appel d'offres, une entente a été conclue. La validité initiale de l'entente couvre la période qui se termine au 8 janvier 2014. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 11-11354 comprennent, entre autre, des prix fixes tel que soumis, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme Chemise Empire Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 8 janvier 2015. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0444 - 22 décembre 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Chemise Empire Ltée pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le SPVM - Appel d'offres public 11-11354 (Montant estimé de l'entente : 1 983 812,95\$)

CG08 0103 - 8 avril 2008 - Conclure avec la firme Chemise Empire Ltée, une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la confection et la fourniture de chemises polylaines bleues et chemises polycotons blanches suite à l'appel d'offres public 07-10598 - 2 soumissionnaires (Montant estimé de l'entente : 1 620 030,00\$)

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour 1 période de douze (12) mois, selon la clause 4 des clauses particulières de l'appel d'offres no. 11-11354.

JUSTIFICATION

Les articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, conformément aux annexes des conventions collectives et des conditions de travail du personnel du Service de police de la Ville de Montréal.

Le montant initialement estimé à l'entente est de 1 983 812,95 \$, 88,5% étant consommé jusqu'à aujourd'hui.

Voici les principales quantités consommées en 2012 et 2013, lors de l'introduction de la nouvelle couleur de chemise, ainsi que les prévisions pour 2014.

	2012	2013	2014
CHEMISE BLEU/NOIR, FEMININ, ETE	292	6118	2013
CHEMISE BLEU/NOIR, FEMININ, HIVER	5209	1202	1766
CHEMISE BLEU/NOIR, MASCULIN, ETE	1211	14051	5195
CHEMISE BLEU/NOIR, MASCULIN, HIVER	12526	1960	4590

L'appel d'offres a permis d'effectuer la transition entre les chemises de couleur bleu acier et la nouvelle identification visuelle des chemises bleu noir. Afin d'assurer l'uniformité de l'identité visuelle, une consommation maximale a été faite en début de contrat pour que tous les utilisateurs portent la nouvelle chemise. En 2012, les premières commandes ont été placées pour des chemises hiver (manches longues), et en 2013 les chemises été (manches courtes). En 2014, comme les utilisateurs ont des chemises récentes, les prévisions sont beaucoup moindre que 2012 et 2013.

La prolongation de cette entente permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. Elle permettra également de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie comprend l'évaluation de regroupement éventuel avec des pièces d'équipements similaires qui pourraient répondre à diverses clientèles. Le cas échéant, la prolongation permettra une meilleure flexibilité pour les prochaines relances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour la période de prolongation:

348 621,00 \$ + 17 431,05 \$ TPS (5%) + 34 774,94 \$ TVQ (9.975%) = 400 826,99 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter la convention collective en vigueur ainsi que la santé et la sécurité du personnel du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).
Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Cette prolongation d'entente est conforme à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de cette entente – cadre, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction principale (Nathalie PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

Tél : 514 872-1043
Télécop. : 514 868-5984

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-08-09

Dossier # :1135281004



Dossier # : 1130206008

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles- Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 82,2% par l'agglomération, pour un montant de 325 678,18\$(taxes incluses)et à 17,8% par la ville centrale, pour un montant de 70 523,99\$(taxes incluses).

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-11-04 15:27

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1130206008**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal.

En 2007, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI suite à un appel d'offre public (07-10329). La portion d'entretien du contrat couvre les volets logiciel et matériel et se renouvelle automatiquement d'année en année.

En 2009, l'addenda 2 (CG09 0436 - 24 septembre 2009) au contrat a été effectué pour réaliser la phase 2 du SÉCI pour informatiser l'émission des constats pour les règlements de stationnement pour les agents de sécurité publique de plusieurs arrondissements et villes reconstituées. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement. Pour ce faire, cent soixante quatorze (174) licences supplémentaires sont prévues.

En 2012, l'addenda 3 (CG13 0173 - 30 mai 2013) au contrat a été fait. Ce dernier permet à la Ville de Montréal d'utiliser le SÉCI pour fournir à la Ville de Laval le permis d'émettre des constats informatisés. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement. Pour ce faire, cent soixante seize (176) licences supplémentaires sont prévues. Il est à noter, par ailleurs, que la Ville de Laval remboursera intégralement les coûts engagés par la Ville de Montréal dans ce dossier.

L'objet du présent dossier est d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de

constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

Étapes terminées	Coût	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense de 7 269 188 \$, taxes au net incluses, pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. CG07 0102 - 26/02/2007	7 269 188 \$	Avril 2007	Décembre 2013
Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal. CG09 0436 - 24/09/2009	338 625 \$	2009	2013
Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016 CG13 0173 - 30/05/2013	564 122 \$	2013	2016
Étape à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.	396 202,17 \$	Janvier 2014	Décembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3

modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102)

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Le contrat original accordé en 2007 comprenait les éléments suivants :

- l'acquisition des licences logicielles ainsi que des équipements (serveurs, imprimantes, ANP);
- l'implantation du SÉCI.
- l'entretien logiciel du SÉCI pour une période de cinq (5) ans soit de 2009 à 2013;
- l'entretien des imprimantes du SÉCI pour une période de cinq (5) ans soit de 2009 à 2013;
- l'entretien des ANP du SÉCI pour une période de cinq (5) ans soit de 2009 à 2013.

Ce contrat sera renouvelé pour un montant total de 396 202,17\$, taxes incluses. Une fois renouvelé, il comprendra uniquement les éléments ci-dessous :

- l'entretien logiciel du SÉCI pour une période d'un an soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour un montant de 208 620,29 \$, taxes incluses ;
- l'entretien des imprimantes du SÉCI pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour un montant de 187 581,88 \$, taxes incluses.

Le contrat original attaché au présent dossier a été visé par le Contentieux de la Ville de Montréal et fait parti du dossier décisionnel 1071798001.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat d'entretien avec la firme Groupe Techna inc. est essentiel afin d'assurer la continuité des services fournis par le SÉCI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 396 292,17\$, taxes incluses au Groupe Techna inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien logiciel du SÉCI et pour le renouvellement du contrat d'entretien des imprimantes du SÉCI pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre

2014, le tout conformément à l'article 15.2 du contrat 2007 (CG07 0102). Conformément à cet article, Groupe Techna inc. peut augmenter le coût d'entretien de 3% par année après la quatrième année d'entretien. Il y a eu une première augmentation de 3% en 2013 et, pour le présent dossier, une autre augmentation de 3% en 2014.

Par ailleurs, un logiciel comme celui gérant les constats d'infraction a une durée de vie d'une dizaine d'années. Or, nous n'en sommes qu'à six ans d'utilisation. Si nous voulons absorber les coûts d'implantation d'une telle solution, on ne peut pas changer d'outils trop fréquemment. De plus, vouloir changer de solutions est un projet d'au moins un an et qui requiert un financement en conséquence en PTI.

L'augmentation de 3% annuellement est un montant normal dans le domaine du logiciel. C'est pour cette raison que le pourcentage est inscrit dans le contrat d'origine, ce qui nous protège contre les hausses intempestives des fournisseurs.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera partiellement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne en partie et ce, tel que précédemment spécifié, la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans renouvellement du contrat d'entretien, le SÉCI ne pourra pas fonctionner comme il se doit et les ressources qui l'utilisent ne pourront pas émettre de contraventions, ce qui entraînerait une perte de revenus importants à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : novembre 2013
- Période d'entretien : janvier 2014 à décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Loi sur les cités et les villes article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6b;
- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section informatique

Tél : 514-280-9276
Télécop. : 514-280-3451

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2003
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-09-30

Dossier # :1130206008



Dossier # : 1134472014

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13198 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13198 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 31 387,68 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-10-29 15:00

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472014

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13198 - 2 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer douze véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 13-13198 s'est tenu du 23 septembre au 9 octobre 2013, soit pour une période de dix-sept jours de calendrier, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 13-13198 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 23 septembre 2013.

L'appel d'offres public 13-13198 concernait la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingts jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 9 octobre 2013 et se terminera le 6 février 2014. Dès l'approbation du présent dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin novembre 2013. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions antérieures concernant l'acquisition de véhicules d'urgence identifiés. CG13 0311 - 29 août 2013 - Accorder à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 317 002,64 \$, taxes incluses.

CE13 1267 - 21 août 2013 - Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE13 0524 - 24 avril 2013 - Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE12 1852 - 7 novembre 2012 - Autoriser une dépense de 415 148,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quinze véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CG12 0272 - 23 août 2012 - Accorder à "*Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.*", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cent quarante-cinq véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013 au montant de 3 994 294,74 \$ taxes incluses.

CE12 1145 - 4 juillet 2012 - Autoriser une dépense de 475 214,42 \$ pour l'acquisition de dix-huit véhicules Dodge Grand Caravan 2012, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

DESCRIPTION

Accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014, pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer douze véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Jacques Olivier Ford inc.	362 336,81 \$	0,00 \$	362 336,81 \$
2. LaSalle Ford inc.	362 581,71 \$	0,00 \$	362 581,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	362 171,25 \$	0,00 \$	362 171,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues			362 459,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			244,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,1 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 165,56 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			0,0 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			244,90 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			0,1 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du SPVM..

Autoriser le paiement d'un montant de 31 387,68 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les douze véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 " de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre " du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 85,9 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindrées, 2,8 % sont hybrides et 1 % sont électriques.

Nombre de voitures et mini-fourgonnettes : 1 237 (Sont exclus les camions et motos)			
Véhicules	4 cylindrées	6 cylindrées	8 cylindrées
Identifiés	0 %	32,5 %	14,1 %
Banalisés	38,0 %	15,4 %	0 %

Les douze véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des "Police Pack", sont de six cylindrées. Il est important de noter que le véhicule Ford Police Interceptor Berline, qui est venu remplacer le Crown Victoria (qui était un huit cylindrées), consomme 20% de moins de carburant que ce dernier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 160 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le Service de police possède 572 véhicules d'urgence identifiés. À titre d'exemple, en date de ce jour, 60 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit 48 mois d'âge et 25 000 \$ et plus en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les douze véhicules Ford Police Interceptor que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Certains de ceux-ci seront des véhicules de huit cylindrées. Les

véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2013: dossier présenté au comité exécutif.

Novembre 2013: préparation du bon de commande et transmission à l'adjudicataire.

Février 2014: réception des véhicules au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.
- Encadrement administratif sur la confidentialité des estimations dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2003

Télocop. : 514 280-3258

Télocop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2013-10-21

Dossier # :1134472014



Dossier # : 1133490003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 04 novembre 2013 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-11-07 17:54

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1133490003**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, la Ville de Montréal (Ville) a déployé une multitude de services et de systèmes informatiques qui viennent en appui aux services municipaux. Le fonctionnement du parc informatique est assuré par un ensemble de composantes matérielles qui utilisent divers logiciels pour assurer la fonctionnalité et la performance requise au maintien des opérations de l'organisation. Plusieurs systèmes informatiques vitaux pour l'organisation sont basés sur des composants logiciels de la compagnie IBM Canada Ltée (IBM). L'importance des services offerts et le maintien de la continuité opérationnelle exigent le renouvellement de l'entente de service avec le fournisseur de logiciels IBM afin de pouvoir bénéficier du support du manufacturier et des services de mise à niveau des composantes. Ce type d'entente est appelé « Passeport Avantage ». En ayant ce type d'entente qui assure l'évolution des logiciels déjà utilisés, cela permet aussi de protéger les investissements faits lors de l'acquisition de ces mêmes logiciels de la famille IBM qui sont déployés à l'échelle de la Ville.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo) de la Direction de l'eau Potable (DEP) et de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$.

Un dossier approuvé en septembre 2013 (CG13 0387) couvrait les besoins du Service des technologies de l'information (STI) uniquement. Le présent dossier, pour les besoins du Service de l'eau, n'a pu être joint au premier car le décompte des licences de gestion d'inventaire Maximo a dû être complété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0387 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses

CG12 0481 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses

CG09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses.

CG09 0007 - 29 janvier 2009 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere, au montant de 764 127,56 \$, et l'achat de licences supplémentaires, au montant de 425 631,98 \$, requises via le programme Passeport Avantage d'IBM via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), au montant total de 1 189 759,54 \$ pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2009. (Fournisseur unique).

CG07 0436 - 29 novembre 2007 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 768 282,51 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans pour l'hébergement et la transition du centre informatique de la Ville à IBM Canada - 20 113 865 \$.

CG06 0502 - 13 décembre 2006 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 664 129,42 \$, taxes incluses, et ce pour la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

DESCRIPTION

La convention Passeport Avantage d'IBM désigne les droits, les devoirs, les obligations de chacune des parties dans la gestion des programmes et l'abonnement aux logiciels et assistance désignée d'IBM.

Le renouvellement de l'entente Passeport Avantage permettra à la Ville de bénéficier du support technique et des mises à jour des logiciels IBM.

Les principaux produits couverts par l'entente sont ceux de la gamme Maximo qui permettent la gestion d'inventaire et de pièces pour les équipements utilisés dans le cadre

des opérations de la DEP et la DEEU.

La convention faisant l'objet du présent dossier permettra de couvrir les services pour une période d'un (1) an, du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014.

JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des systèmes informatiques basés sur les produits logiciels de IBM est vital pour assurer la prestation de services à la Ville à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente Passeport Avantage.

Le renouvellement sur une période d'un (1) an permet au STI de poursuivre ses activités de rationalisation de licences logiciels et d'optimisation des actifs informationnels et des coûts d'exploitation.

L'offre de services pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo) a été transmise par IBM Canada Ltée. Dans un contexte d'octroi de contrat de gré à gré, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

La présente entente bénéficiera des prix et escomptes négociés par le CSPQ assurant ainsi à la Ville un prix favorable par rapport aux prix du marché. Un des objectifs du CSPQ est de regrouper les besoins de divers organismes publics et par la suite négocier en leur nom des ententes cadres avec divers fournisseurs afin de bénéficier d'escomptes avantageux sur de nombreux produits et services. La Ville peut donc bénéficier d'un escompte de 20% sur les prix de liste affichés par IBM, en adhérant aux termes de l'entente du CSPQ, ce qui représente une réduction de coûts de 109 655,77\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 438 623,09 \$, taxes incluses, sera imputée sur le budget de fonctionnement du Service de l'eau de la manière suivante:

Description	2013	2014	Total
Direction de l'eau potable - DEP	18 041,11 \$	225 622,72 \$	243 663,83 \$
Direction de l'épuration des eaux usées - DEEU	16 246,60 \$	178 712,65 \$	194 959,26 \$
	34 287,72 \$	404 335,38 \$	438 623,09 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau Comparatif des années antérieures

Passeport Avantage			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2009-2010	801 130,89 \$	N/A	N/A
2010-2011	834 285,19 \$	33 154,31 \$	4,14 %
2011-2012	867 656,59 \$	33 371,39 \$	4,00 %
2012-2013	881 528,71 \$	13 872,13 \$	1,60 %

2013-2014 (incluant STI - CG13 0387)	1 467 001,96 \$	585 473,25 \$	66,42 %
--------------------------------------	-----------------	---------------	---------

Le présent dossier couvre les besoins du Service de l'eau uniquement, un dossier similaire couvrant les besoins du STI a déjà été approuvé par les instances.

L'augmentation globale (Service de l'eau et STI) de l'entente Passeport Avantage sera de 585 473,25 \$.

L'augmentation attribuable au Service de l'eau qui est de 438 623,09 \$ est attribuable à :

- La croissance des frais d'entretien reliée aux acquisitions récentes par le Service de l'eau de licences de gestion d'inventaire (Maximo);
- L'application d'un escompte standard sur les frais d'entretien de licences que la Ville possède depuis plus de 3 ans. Généralement, lors de l'acquisition de nouvelles licences, un taux d'escompte préférentiel est négocié pour une durée de temps déterminée.

Les coûts supplémentaires pour le Service de l'eau seront assumés à même les budgets de ce service.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat permettra à la Ville de limiter les risques opérationnels en cas de panne de système, il permettra aussi de maintenir à jour certains systèmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CG - 28 novembre 2013;
Octroi du contrat - novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle.
L'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (André PERRON)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel THÉROUX
Chef de section radiocommunications

Tél : 280-3608
Télécop. : 280-9108

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567
Télécop. : 514 280-4279
Date d'endos. : 2013-10-22

Dossier # :1133490003



Dossier # : 1134119008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Produits Chimiques CCC Ltée., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison sur demande de charbon activé CALGON WPL, en vrac, utilisé pour les usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Appel d'offres public 13-12742 - (Art. 18 : 2 soum. / 1 seul conforme) - Montant total estimé de l'entente: 510 661,46 \$

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente- cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture, sur demande, de charbon activé CALGON WPL, en vrac, pour le traitement de l'eau potable ;

2- d'accorder à Produits Chimiques CCC Ltée, seul soumissionnaire conforme pour l'article 18, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 13- 12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe- Claire, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Myriame BEAUDOIN **Le** 2013-10-30 14:29

Signataire :

Myriame BEAUDOIN

Directrice associée - approvisionnement
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Produits Chimiques CCC Itée., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison sur demande de charbon activé CALGON WPL, en vrac, utilisé pour les usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Appel d'offres public 13-12742 - (Art. 18 : 2 soum. / 1 seul conforme) - Montant total estimé de l'entente: 510 661,46 \$

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente -cadre collective pour la fourniture et la livraison de charbon activé CALGON WPL, en vrac, utilisé pour les usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire . L'appel d'offres public a été public dans le journal La Presse et sur le site S.É.A.O. L'appel d'offres (13- 12742) a été lancé le 17 avril 2013 pour l'approvisionnement de plusieurs produits chimiques requis par les usines de production d'eau potable. Les addenda 1 et 2 ont été publié en date du 22 et du 25 avril 2013 mais ne concernaient pas l'article 18. La période de validité des soumissions a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2013. Toutefois, deux soumissions ont été reçues pour l'article 18 du bordereau de soumission. La soumission du fournisseur Univar Canada Ltée a été déclarée non conforme tout juste avant la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013. A la suite d'une conversation avec le représentant d'Univar Canada Ltée, le responsable de l'usine de Pointe- Claire a remarqué que le produit proposé n'était pas un équivalent; car il avait déjà été utilisé par l'usine de Pointe- Claire avant 2007 et engendrait des coût d'opération et d'entretien supplémentaires dus au colmatage excessif dans les conduits de dosage. Sur son bordereau de soumission, le fournisseur avait inscrit un prix mais sans aucune mention que c'était un équivalent dont les spécifications étaient différentes. Les spécifications requises pour la concentration d'iode doivent être de 800 milligramme par gramme. La direction de l'approvisionnement a décidé de procéder au retrait de cet article et de l'octroyer au seul soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Octroi de l'entente précédente, suite à l'appel d'offres public #13- 12742, pour une durée de 36 mois (6 830 029,71 \$)
CE13 1522 - 18 septembre 2013 - Octroi de l'entente précédente, suite à l'appel d'offres

public #13- 12742, pour une durée de 36 mois (6 830 029,71 \$)
 CG10 0229 - 17 juin 2010 - Octroi des ententes précédentes suite à l'appel d'offres public
 #10- 11186, pour une durée de 36 mois (665 511,00 \$)
 CG07 0154 - 30 mai 2007- Octroi des ententes précédentes, suite à l'appel d'offres public
 #07- 10351, pour une durée de 36 mois (889 590,45 \$)
 CG07 0158 - 30 mai 2007- Octroi des ententes précédentes, suite à l'appel d'offres public
 #07- 10319, pour une durée de 36 mois (5,939,671.67 \$)

DESCRIPTION

Le produit visé est: le charbon activé CALGON WPL, en vrac. Ce produit est utilisé par les usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe- Claire de l'agglomération de Montréal. La formule de prix utilisé pour cet appel d'offres est celui du prix unitaire. Le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) pour un maximum de deux prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur doit respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les trois prochaines années. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ce produit.

JUSTIFICATION

Ce produit chimique est essentiel aux opérations de traitement de l'eau. De plus, la conclusion d'une entente -cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables.

Soumissions conformes	Total
Produits Chimiques CCC Ltée	444 150,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	524 050,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	444 150,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse X 100)	0,00 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(79 900,00 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 15,25 %

Cette baisse du coût unitaire est due à une augmentation du volume d'affaire et à un positionnement stratégique dans le marché de la part du seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comparativement à l'entente précédente conclue avec le fournisseur Produits Chimiques CCC Ltée . en 2010, on remarque une variation du prix unitaire à la baisse de 15,25 % pour ce produit. Au cours des 3 dernières années, le prix du charbon activé, en vrac a fluctué de 16 % environ selon l'Indice des prix de l'industrie publié par Statistique Canada. Les prix seront fermes pour une période de 3 ans.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 602 526,49 \$, incluant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des usines requérantes et du prix unitaire soumis lors du précédent appel d'offres.

Ce produit chimique sera utilisé par les usines de Dorval et de Pointe- Claire de l'agglomération de Montréal pour lesquelles le système de traitement de l'eau requiert du charbon activé.

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N / A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit est essentiel afin d'assurer le maintien de la qualité de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente- cadre avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement

Direction de l'approvisionnement
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Analyse des soumissions (Biens et Services)

Appel d'offres public no : 13- 12742

Titre : Fourniture de produits chimiques divers pour les usines d'eau potable

Date de lancement : 17 avril 2013

Date d'ouverture : 8 mai 2013

Preneurs du cahier des charges : (11)	
	Les produits chimiques Erpac inc.
	Lavo inc.
	Quadra Chimie Itée
	Product Performance General Chemical Ltd
	Produits chimiques CCC Itée
	Univar Canada Itée
	Kemira water solutions Canada inc.
	Brenntag Canada inc.
	Clartech Industries L.P.
	John Meunier inc
	UBA inc.
Soumissionnaires : (2)	
	Produits chimiques CCC Itée
	Univar Canada Itée

Remarques:

L'article 18 du bordereau de soumission a été retiré lors de la séance du Conseil d'agglomération du 26 septembre 2013 parce que le produit proposé par la Cie Univar Canada Itée. n'était pas un équivalent conforme. Cette requête a été formulée par le responsable de l'usine de Pointe- Claire.

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

Le marché des produits chimiques spécialisés pour la production d'eau potable est restreint. D'autres producteurs existent pour certains de ces produits aux États-Unis ou dans d'autres provinces canadiennes, toutefois, les frais de transport diminuent leur compétitivité.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La firme Univar Canada Ltée a été déclarée non conforme, car le produit proposé n'était pas un équivalent. La firme Produits Chimiques CCC Ltée. est l'adjudicataire recommandé, elle est conforme et correspond aux exigences du devis technique joint au cahier des charges.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente, (suite au retrait de l'article 18 à la Cie Univar Canada Itée, pour produit non conforme) :

Produits Chimiques CCC Ltée

444 150,00 \$ + TPS (5 %) 22 207,50 \$ + TVQ (9,975 %) 44 303,96 \$ = 510 661,46 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-10-30

Dossier # :1134119008



Dossier # : 1133334021

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3277 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3277;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-10-23 08:35

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334021

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) - Appel d'offres public 3277 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal doit rapporter aux autorités provinciales (MAMROT) et fédérales (Environnement Canada) un bilan quotidien du comportement de 163 ouvrages de surverse intégrés au réseau d'égout domestique desservant le territoire de l'Île de Montréal.

L'objectif principal du programme provincial obligatoire de suivi des ouvrages de surverse est de vérifier si les exigences de rejet établies pour chaque ouvrage sont respectées. Les exigences de rejet sont essentiellement des nombres d'événements de débordement d'eaux usées vers les cours d'eau pour une période de temps déterminée. L'exploitant (la Ville) doit maintenir un système de suivi qui détecte à chaque jour si des eaux s'écoulent ou non vers un cours d'eau et, dans l'affirmative, mesurer les durées de déversement.

Actuellement, 14 ouvrages ne sont pas équipés de systèmes de suivi et 9 sont équipés de systèmes de suivi désuets et inefficaces. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) planifie la réalisation de ces travaux en trois lots distincts afin de palier à cette situation. Le présent contrat représente le premier lot et consiste à la réalisation de 8 nouveaux systèmes de suivi.

Le 17 août 2011, une autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de deux ouvrages de suivi avait été lancé (CE11 1260). Un seul soumissionnaire avait soumis une proposition lors de l'ouverture des soumissions le 2 mars 2011. Cette proposition s'est avérée supérieure de 62,15 % à l'estimation externe effectuée par SNC-Lavalin. Il fut décidé d'annuler l'appel d'offres et de retourner en appel d'offres avec la construction de 8 ouvrages de suivi et qui fait l'objet du présent dossier.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 12 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans

le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2013. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 10 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1251 - 29 juillet 2009 - Accorder à SNC-LAVALIN, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour le programme de suivi des ouvrages de surverse sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit au montant approximatif de 396 883,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4007-AE.

DESCRIPTION

La DEEU effectuera des travaux pour la construction de 8 nouveaux systèmes de suivi environnemental comportant des installations en électricité, en instrumentation et contrôle, en génie civil (incluant la structure) et en mécanique. La liste des sites est annexée en pièces jointes et sont identifiées lot 1 et 2.

Une partie des travaux comporte des activités dans des chambres d'égouts combinés existantes (accès en espace clos).

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat consistent à :

- l'implantation de sondes électroniques (transmetteurs) dans les égouts,
- la construction de massifs souterrains, travaux d'amélioration des chambres d'égout (remplacement d'un clapet et réfection d'une dalle de béton),
- le profilage de terrain,
- la mise en place de fûts d'aluminium et panneaux sur base de béton,
- l'installation d'émetteurs de radio fréquences et antenne,
- l'alimentation électrique et câblage de contrôle,
- la mise en service et la réfection à la fin les travaux.

Deux addenda ont été émis lors de la période d'appel d'offres sans incidence financière.

JUSTIFICATION

La DEEU a opté pour l'intégration de huit nouveaux sites de mesure à son système actuel d'exploitation permettant ainsi de détecter en temps réel tant les débordements que les défaillances des systèmes de mesure et de communication. La réalisation des travaux de ce contrat permettra à la Ville de se conformer en partie à ses obligations en matière de suivi des ouvrages de surverse. En effet, huit ouvrages de surverse additionnels auront été dotés de systèmes de suivi à la fin des travaux.

Le programme obligatoire de suivi des ouvrages de surverse consiste entre autres à l'émission de notes de conformité environnementale par le MAMROT via le programme de Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Les 14 ouvrages non suivis abaissent donc la note annuelle accordée à la Ville de Montréal pour le suivi des débordements.

De plus, l'historique des événements à un site est un intrant pour les analyses inhérentes aux autorisations données par le ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans les projets d'égouts et est aussi utilisé dans le

cadre d'études d'impact touchant, entre autres, les cours d'eau et les prises d'eau brutes pour la production d'eau potable.

Finalement, un système de suivi performant permet de détecter les événements irréguliers comme des déversements en temps sec qui sont interdits.

Neuf entreprises se sont procurées les documents d'appels d'offres et deux ont déposé une soumission, soit 22%. Les sept entreprises n'ayant pas soumissionné ont été contacté, quatre ont mentionné le manque de temps, deux la surcharge de contrats et une n'a jamais retourné nos appels.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Filtrum inc.	908 762,40 \$	90 876,24 \$	999 638,64 \$
2. Socomec Industriel inc.	1 164 184,38 \$	116 418,44 \$	1 280 602,82 \$
Estimation externe (SNC-Lavalin)	865 886,21 \$	86 588,62 \$	952 474,83 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 140 120,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,05%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			280 964,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			28,11%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			47 163,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			4,95%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			280 964,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			28,11%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation interne de 4,95 %. La précision de l'estimation externe effectuée par SNC-Lavalin par rapport au prix du plus bas soumissionnaire est inférieure à 5 % et représente une marge d'erreur acceptable pour ce type de travaux de nature complexe et sur huit différents sites.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Filtrum inc. au prix de sa soumission, soit 999 638,64 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Filtrum inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G1M 1B3 Québec - no de licence 8231-3610-35 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 3 septembre 2013 avec sa soumission.

Conformément au Décret 482-2013 - 15 mai 2013, Filtrum a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 15 juillet 2013 portant le numéro 2013 -CPSM-0130.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) est de 999 638,64 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 956 166,64 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	956
Réserve de l'eau de l'agglomération	956
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer le programme de suivi des ouvrages de surverse afin de tendre vers une diminution des événements de débordement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, la Ville ne pourra pas se soumettre aux réglementations provinciales et fédérales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communications prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : novembre 2013

Début des travaux : janvier 2014

Fin des travaux: juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-10-03

Dossier # :1133334021



Dossier # : 1136218015

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13109 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-11-11 15:25

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136218015

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13109 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La falaise Saint-Jacques est identifiée dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) et dans le plan d'urbanisme comme l'un des 10 écoterritoires de l'île de Montréal. En 2011, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a présenté le projet Turcot, avant-projet définitif proposant l'aménagement d'une bande verte d'une trentaine de mètres de largeur au bas de la falaise Saint-Jacques, intégrant des milieux humides, des boisés et des prairies. Dans cette proposition, il est également prévu d'y aménager une piste multifonctionnelle d'environ 4 km.

Pour sa part, la Ville vise à mettre en réseau un ensemble d'espaces verts dans cette zone par la création de liens verts structurants. En effet, le réaménagement de l'autoroute et l'arrivée du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) offre une occasion unique d'explorer les opportunités de créer et de mettre en réseau les espaces verts de cette zone qui demeurent actuellement anthropique. Il est donc essentiel d'étudier les possibilités de développement dans une vision globale intégratrice dans le but d'atteindre des objectifs de protection, de conservation et d'amélioration de la qualité de vie et des services offerts aux citoyens.

Considérant l'ampleur de cette tâche et de toutes les expertises nécessaires pour y répondre efficacement, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) souhaite être accompagnée par une firme externe spécialisée qui pourra la conseiller dans la planification stratégique de ce secteur. Pour ce faire, elle a lancé un appel d'offres pour services professionnels, avec la Direction de l'approvisionnement, entre le 29 juillet et le 14 août 2013 respectant la période minimale de 17 jours ouvrable pour un appel d'offres public. L'avis d'appel d'offres a été publié le 29 juillet dans La Presse et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'addenda no. 1 a été émis le 6 août pour prolonger l'échéancier général de l'étude jusqu'en mars 2014. Aucun report de la date de dépôt des offres n'est à signaler. L'offre de services déposée est valide pour une période de 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'offre reçue a été évaluée le 22 août par le comité de sélection nommé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0429 - 10 avril 2013 - Adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau.

CM04 0861 - 13 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques au seul soumissionnaire conforme qui a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablies.

Cette étude permettra à la Ville d'atteindre les objectifs suivants :

- déterminer les critères d'aménagements nécessaires à l'obtention d'un projet viable et pérenne dans le cadre du projet Turcot;
- assembler et articuler les différents projets planifiés autour de la falaise St-Jacques afin d'obtenir un projet global, cohérent et viable;
- inscrire le site de la falaise St-Jacques dans un réseau vert de déplacement actif;
- proposer des scénarios d'aménagements sur le site de Meadowbrook dans le but d'y créer un parc et les évaluer selon la faisabilité de le relier à la falaise Saint-Jacques considérant les contraintes du site, les coûts d'acquisition et les bénéfices pour la Ville associés à une éventuelle acquisition.

L'étude a pour but de concevoir un plan d'ensemble sur un secteur élargi, regroupant deux pôles verts reliés par un lien structurant, afin d'inscrire la falaise Saint-Jacques dans son contexte urbain. Pour ce faire, l'étude se divise en trois volets liés par un même concept intégrateur :

Volet A : Proposer un plan d'ensemble prenant en considération les aménagements planifiés autour de la falaise Saint-Jacques dans le cadre du projet Turcot et des orientations du projet de PPU Saint-Raymond.

Volet B : Proposer des liens structurants (piéton et cyclable) reliant la falaise Saint-Jacques au site de Meadowbrook.

Volet C : Proposer des scénarios de développement sur le site de Meadowbrook et évaluer la faisabilité d'y créer un parc, considérant la connectivité, les contraintes et les caractéristiques du site afin que la Ville se positionne sur l'acquisition des terrains basée sur les coûts d'acquisition et les bénéfices associés à cette acquisition.

Ces volets requièrent que la firme tienne compte des avis exprimés par les différents intervenants impliqués dans cette étude. Ainsi, dix réunions de travail sont planifiées durant toute la durée du mandat, les ressources à solliciter ont été identifiées selon les besoins des volets traités auprès de la Ville-centre et des arrondissements concernés. Des rencontres de présentation intermédiaires sont également prévues à la conclusion de chacun des volets traités auprès d'un comité de pilotage composé de :

- Un représentant de la DGPV
- Un représentant de la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ)

- Un représentant du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), Projet Turcot

Pour la réalisation de cette étude, le contrat prévu est de type forfaitaire.

JUSTIFICATION

Sept firmes ont pris connaissance du document d'appel d'offres; une seule firme a déposé une offre de services professionnels pour réaliser cette étude. Deux des firmes n'ont pu déposer une offre car elles se retrouvent sur la liste des personnes qui doivent être déclarées non-conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville. Une firme s'est également disqualifiée en contactant un représentant de la Ville de Montréal non responsable de l'appel d'offres.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total
Groupe CHB-IBI inc.	79	90.5	141 130,09 \$	141 130,09 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			164 218,80 \$	164 218,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 23 088,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				-14,1%

L'écart entre notre estimation et le montant de la proposition peut s'expliquer par la bonne connaissance de la firme du secteur à l'étude. En effet, la firme a dirigé les volet d'intégration urbaine et d'aménagement paysager de l'avant-projet du projet Turcot et a également participé à une charette visant à définir une vision globale et durable du site de Meadowbrook. Ainsi, la firme est en mesure de saisir plus rapidement les potentiels, les contraintes et les enjeux présents dans le secteur à l'étude.

Des imprévus ont été calculés auprès de la firme retenue et serviront à des besoins éventuels en :

- Services professionnels (services professionnels spécialisés, réunions de travail supplémentaires, préparations supplémentaires de présentations, etc.);
- Expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Ces imprévus ont été estimés à 15 % correspondant à un montant de 21 169,51 \$ et sont répartis entre ces deux besoins éventuels. L'évaluation du risque à 15 % est basée sur l'expérience de la Direction des grands parcs et du verdissement dans le domaine.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 22 août 2013 à 15 h dans la salle 4120 situé au 801, rue Brennan. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer que la soumission déposée est conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est de 162 299,60\$ et la dépense nette est de 155 241,56 \$. La Direction des grands parcs et du verdissement est responsable du plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques. Les crédits budgétaires nets prévus pour financer ce projet sont expliqués dans le tableau suivant :

Fournisseur	Montant total du contrat (imprévus et taxes incluses)	Crédits budgétaires nets
Groupe CHB-IBI inc.	162 299,60 \$	155 241,56 \$

Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissement à partir de l'imputation suivante :

- Études admissibles - Entente 175 M - DGPV – Stratégies, programmes et politiques - agglomération.

Les crédits de 155 241,56 \$ ont été réservés par la demande d'achat no. 316667.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'étude vise à :

- bonifier la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;
- proposer une amélioration des habitats fauniques;
- augmenter la biodiversité;
- établir des critères d'aménagements visant à pérenniser les milieux humides qui seront aménagés au pied de la falaise;
- évaluer la possibilité d'implanter un réseau de déplacement actif;
- améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Globalement, cette étude permettra d'obtenir une vue d'ensemble sur les possibilités d'aménager le secteur, sur la direction et les actions à entreprendre pour obtenir un projet global, cohérent et viable. Le plan d'ensemble résultant de cette étude pourrait également servir d'outil de mobilisation pour la recherche de partenaires pour la réalisation de certaines parties de ce grand projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2013 : Début des rencontres de travail pour la planification de la bande verte située au bas de la falaise Saint-Jacques (non confirmé encore par le MTQ)

Automne 2013 : Début des travaux dans le cadre du PPU Saint-Raymond (DUDÉ)

Automne 2013: Évaluation préliminaire de la passerelle verte

Février 2014 : Recommandations du groupe de travail sur les coûts et bénéfices pour un espace vert à Meadowbrook. Ces résultats seront présentés à la Direction générale dans un rapport synthèse.

Année 2014-2015 Volonté de lancer un concours d'aménagement d'une passerelle verte au dessus de l'autoroute 20 participant à la mise en valeur de l'entrée de la Ville de Montréal.
2015-2020 Travaux pour le projet Turcot en mode conception-construction
2020 Échéance du MTQ pour la réalisation des travaux de l'échangeur Turcot (incluant la bande verte et la passerelle verte)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et respecte notamment les:

- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005
- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » C-OG-DG-D-12-010.
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels;
- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Richard NIORÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER

Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1465
Télécop. : 514 872-1416

Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

Tél : 514 872-1712
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-10-11

Dossier # :1136218015



Dossier # : 1130206006

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles- Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens, pour le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de cinq (5) ans à compter du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018 dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD), taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD) (taxes incluses).

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-09-17 16:57

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1130206006**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens, pour le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de cinq (5) ans à compter du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018 dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) supporte les opérations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal. Le SPVM souhaite se prévaloir des services de techniciens de la firme Northrop Grumman Systems Corporation, tel que prévu au contrat pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM (CG09 0285), prolongé pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 (CG13 0121).

Le présent dossier vise à recourir au service de techniciens prévu au contrat afin de répondre aux demandes opérationnelles selon les besoins du SPVM.

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour	1 681 556,89\$ CAD	5 mai 2013	4 mai 2018

la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018).			
CG 13 0121 - 25 avril 2013			

Étapes à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense additionnelle de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq (5) ans à compter du 29 août 2013 au 28 août 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD).	2 775 497\$ US (2 882 908,73\$ CAD)	29 novembre 2013	28 novembre 2018

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0121 - 25 avril 2013 - Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018).

CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver un projet de convention avec Northrop Grumman Information Technology inc. pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013 - Dépense totale de 1 269 715 \$, taxes incluses (1 097 502 \$ US).

CM05 0441 - 20 juin 2005 - Octroi à Northrop Grumman Information Technology inc. d'un contrat pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur SPVM, pour une période de 4 ans à compter du 5 mai 2005, au montant approximatif de 1 157 968 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel fait suite au dossier décisionnel 1120206018 qui a été approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'agglomération en avril 2013 pour la prolongation du contrat d'entretien de 2013 à 2018 avec la firme Northrop Grumman Information Technology Inc. qui est le fabricant du logiciel et le seul apte et autorisé à fournir ces services techniques. Le dossier décisionnel 1120206018 ne couvrait pas la dépense reliée à la fourniture d'un service de techniciens car l'ajout de ce volet risquait de retarder l'analyse et l'approbation du dossier auprès des instances de la Ville. En raison de la nature critique de ce système pour les opérations policières du SPVM, les services de techniciens sont essentiels pour assurer le fonctionnement en tout temps et pour procéder à des travaux d'exploitation et d'amélioration.

La période de service est de 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les services sont payables selon la demande des travaux et sur réception de la facture. Selon le contrat original de 2009, l'entente peut être résiliée en tout temps avec un préavis de 90 jours.

Le coût soumissionné rencontre les normes de l'industrie pour l'entretien du logiciel de la

complexité des systèmes de répartition assistée par ordinateur. L'évaluation des besoins annuels est estimée en fonction de bloc de travail de 40 heures et ce pour la somme de 11 500\$ USD chacun. La provision est d'environ 4 blocs pour 50 000\$USD par année mais pourra varier en fonction des travaux exigés sans dépasser le montant de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD) pour la durée de cinq (5) ans.

JUSTIFICATION

La Section du développement des technologies du SPVM, compte-tenu de la criticité de l'application RAO, soit Altaris CAD, Altaris/GEO et le logiciel mobile, souhaite requérir les services techniques du prestataire de service afin de répondre à des demandes ponctuelles d'ajustement de la plateforme pour répondre aux divers besoins opérationnels du SPVM. Les informations reliées à la prolongation du contrat d'entretien accordé à Northrop Grumman Information Technology Inc. sont au dossier décisionnel 112026018.

Le dossier décisionnel 112026018 a été approuvé en avril 2013 et nous avons reçu la soumission pour la fourniture d'un service de techniciens du fournisseur seulement au mois de juin 2013. La rédaction du présent dossier a eu lieu à la fin du mois de juin 2013 suite à plusieurs validations auprès du Greffe de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense additionnelle de 254 320,00\$ USD (264 162,18\$ CAD), pour le contrat à Northrop Grumman Systems Corporation, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'octroi du contrat soit du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177\$ USD (2 618 746,55\$ CAD) à 2 775 497\$ USD (2 882 908,73\$ CAD).

Il a été convenu, par le passé, que toutes les factures seraient octroyées en dollars américains afin de limiter les coûts. Dans le cas contraire, la compagnie Northrop Grumman Information Technology Inc. impose une surcharge de 10% afin de pallier aux fluctuations du dollar. Il est aussi prévu qu'il y aura une augmentation du contrat d'environ 5% par an concernant le coût d'inflation.

Le taux de change utilisé est daté du 20 juin 2013.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le service pour l'entretien, le bon fonctionnement du système RAO ne peut être assuré et les opérations policières seront affectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Autorisation de la dépense : novembre 2013
- Période d'entretien : novembre 2013 à novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Octavian Stefan ARDELEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section - Développement des technologies

Tél : 514-280-9276
Télécop. : 514-280-3451

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130206006



Dossier # : 1130541004

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur pour une période de 10 ans, renouvelable

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur;
2. d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, la dite entente.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-10-17 17:24

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1130541004

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur pour une période de 10 ans, renouvelable

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal gère un ensemble de structures qui sont sur son territoire et sous sa responsabilité. Certaines de ces structures relient la Ville aux municipalités limitrophes. Le pont Le Gardeur est situé sur la rue Notre-Dame (réseau artériel, route 138), au-dessus de la rivière des Prairies. Ce pont est situé à la limite de la Ville de Montréal et de la Ville de Repentigny. Le pont Le Gardeur a une superficie de 28 112,4 mètres carrés. La portion du pont qui est sur le territoire de la Ville de Montréal est de 5 741,7 mètres carrés (20,4%).

Le pont Le Gardeur est un pont à caractère stratégique pour le ministère des Transports. La gestion de ce pont est donc assumée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'exception de l'entretien de certains éléments. En vertu de la Loi sur la voirie, l'entretien de la chaussée, de l'éclairage, des trottoirs et des dispositifs de retenue (garde-corps) est assumé par les deux municipalités concernées.

Une entente intermunicipale d'une durée de 10 ans a été convenue entre les municipalités pour convenir du partage des activités qui relèvent des municipalités. Cette entente est arrivée à terme en 2011. L'entente n'a pas été renouvelée plus tôt, faute de temps, et en raison du nombre limité de ressources internes. Toutefois, depuis ce temps, les modalités de l'entente sont respectées par les parties pour maintenir l'entretien de l'ouvrage.

Selon le règlement 08-055, les activités d'entretien mineur des ponts et tunnels situés sur le réseau artériel sont déléguées aux arrondissements. Malgré le fait ce qui précède, le conseil municipal est l'instance décisionnelle compétente pour approuver cette entente intermunicipale, car le Règlement 08-055 ne prévoit pas la délégation du pouvoir aux conseils d'arrondissement de conclure des ententes avec d'autres municipalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 1083 - 15 décembre 2008 - Délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement - adoption d'un règlement de délégation par le conseil de la ville en remplacement du règlement de subdélégation (05-091) (GDD 1082923001)

CO00 03105 - 28 novembre 2000 - Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny relié à l'entretien du pont Le Gardeur (S000458005)

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relatif à l'entretien du pont Le Gardeur (81-5049), situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. La période couverte par l'entente est de dix (10) ans. Après cette période, l'entente peut être reconduite automatiquement. Les activités d'entretien concernées par l'entente sont l'entretien d'hiver, l'entretien saisonnier, l'entretien constant, l'entretien majeur et l'inspection. L'entente prévoit que la Ville de Montréal délègue à la Ville de Repentigny les pouvoirs nécessaires à l'exécution de l'entretien et assume 20,4 % des frais reliés à cet entretien.

JUSTIFICATION

La Ville de Repentigny et la Ville de Montréal ont des obligations respectives concernant l'entretien de la structure. De plus, tel que stipulé à l'article 75 de la *Loi sur les compétences municipales*, "lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'entretien sont assumés par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles à 20,4 %, à même les dépenses d'entretien et par la Ville de Repentigny à 79,6 %.

À titre indicatif, en 2012, la portion des frais d'entretien assumés par la Ville de Montréal a été de 14 722,61 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien du pont Le Gardeur permet de maintenir la durée de vie de l'actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La régularisation de la situation par la signature du protocole d'entente permet d'éliminer les ambiguïtés en lien avec l'entretien de la structure et de convenir des rôles et responsabilités de chacun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente à la suite de la résolution de conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Roger BERTHELOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

Tél : 514-868-4776
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Tél : 514 872-1914
Télécop. : 514 872-4965
Date d'endos. : 2013-08-15

Dossier # :1130541004



Dossier # : 1133277001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention sur 2 ans, sans contrepartie financière, avec le groupe Scouts du 122ième Marie-Reine de La Paix, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds.

Il est recommandé :
d'approuver un projet de convention de 2 ans, sans contrepartie financière, entre le groupe Scouts du 122ième Marie-Reine de La Paix et la Ville de Montréal, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-10-30 14:20

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133277001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention sur 2 ans, sans contrepartie financière, avec le groupe Scouts du 122ième Marie-Reine de La Paix, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Montréal (ex-Cum) consent à prêter gratuitement le Château Gohier, un bâtiment du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, au groupe Scouts du 122ième Marie-Reine de La Paix, un organisme sans but lucratif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. En contrepartie, celui-ci l'utilise pour offrir un service de casse-croûte aux usagers du parc durant la saison hivernale. Durant ces années, à chaque année, la Ville (ex-CUM) émettait un permis d'occupation, une forme de contrat qui était utilisé pour établir les modalités de l'entente avec l'organisme.

Ce permis d'occupation étant échu et pour assurer un service de casse-croûte pour les 2 prochaines saisons hivernales (2014 et 2015), nous demandons et recommandons d'approuver un projet de convention pour 2 ans avec cet organisme à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ce dossier n'a jamais fait l'objet de décisions antérieures des instances.

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est de faire approuver une convention, sans contrepartie financière, relative à l'exploitation d'un service de casse-croûte au Château Gohier du parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de 2 ans, pour les saisons hivernales 2014 et 2015 avec le groupe Scouts du 122ième Marie-Reine de La Paix, un organisme sans but lucratif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le service de casse-croûte sera offert

aux usagers du parc durant la saison hivernale, minimalement les fins de semaine et plusieurs jours durant la période des fêtes. L'horaire plus détaillé sera spécifié, par le Directeur, à chaque saison hivernale. Tel qu'indiqué dans l'entente, l'organisme s'engage à offrir un menu santé varié qu'il doit soumettre, avec les prix, au Directeur, au moins un mois avant l'ouverture du casse-croûte, pour approbation. Le menu et les prix des produits ne peuvent être modifiés sans le consentement préalable écrit du Directeur. Enfin, la Ville de Montréal défrayera les coûts d'électricité reliés à l'utilisation de l'équipement mis à la disposition de l'organisme pour la durée de l'entente, notamment pour l'utilisation d'un réfrigérateur, de 2 congélateurs et d'une cuisinière. À l'ANNEXE 1, de la convention, on retrouve l'inventaire des équipements mis à la disposition de l'organisme par la Ville.

JUSTIFICATION

Au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les pistes de ski de fond, de marche hivernale et de raquettes totalisent près de 43 kilomètres. Toutes ces pistes, sauf une, passent à proximité du Château Gohier. Conséquemment, ce petit casse-croûte du Château Gohier, situé au coeur du parc, est très fréquenté et permet aux usagers de prendre une pause et de casser la croûte s'ils le désirent.

Le casse-croûte du Château Gohier fait partie intégrante de l'offre de service du parc-nature et il est très apprécié de la clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention permet à l'organisme d'exploiter un casse-croûte, dans le bâtiment prévu à cette fin, sans frais. En signant la convention, l'organisme s'engage à utiliser les recettes nettes de l'exploitation du casse-croûte pour ses fins d'autofinancement pour son organisme. La signature de cette convention est sans contrepartie financière pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de diminuer le volume de déchets et ainsi contribuer au développement durable, il est stipulé, dans la convention, que l'organisme, dans le cadre de l'exploitation du casse-croûte, doit utiliser de la vaisselle réutilisable et des emballages pour aliments compatibles à la mission environnementale du réseau des grands parcs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette convention n'est pas signée et approuvée, il n'y aura pas de service de casse-croûte offert aux citoyens au château Gohier pour la saison d'hiver 2013-2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 14 décembre 2013- Ouverture de la saison hivernale et début du service de casse-croûte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU
agent de développement

Tél : 280-3948
Télécop. : 280-6694

ENDOSSÉ PAR

Guyline PARR
Chef de division

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787
Date d'endos. : 2013-10-07

Dossier # :1133277001



Dossier # : 1134069010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire situé au 2269, rue Viau moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 0246)

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire, situé au 2269, rue Viau à des fins d'enseigne moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-10-10 15:52

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134069010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire situé au 2269, rue Viau moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 0246)

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 mai 2004, la Ville de Montréal a acquis d'Air Liquide Canada inc., l'immeuble situé au 2269, rue Viau à Montréal afin de permettre à la Direction du matériel roulant (MRA) de se relocaliser. Voué à une vocation industrielle, le site est utilisé à des fins d'ateliers de mécanique pour les véhicules d'incendie et les véhicules légers appartenant à la Ville de Montréal.

En même temps qu'acquérir cet immeuble, la Ville a acquis les droits d'une entente de location d'une structure d'enseigne publicitaire. Cette structure d'enseigne publicitaire avait été louée depuis le 12 mai 1998 à la compagnie Pattison Outdoor advertising LP (Pattison). En mai 2008, la Ville a octroyé un nouveau bail à Pattison d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2008.

En août dernier, afin de prolonger la permission d'afficher des publicités, Pattison a fait la demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) de prolonger le bail. Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de prolongation de bail pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2013.

La DSTI n'a pas été en mesure de faire approuver l'entente de location dans les temps requis puisque l'entente de location a été finalisée après la date de ficelage pour le conseil du mois de septembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0964 - 24 novembre 2008 - Approuver un projet de bail lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire situé au 2269, rue Viau pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2008, moyennant un loyer total de 15 129,35 \$ taxes incluses.

CM03 0497 - 17 juin 2003 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Air Liquide Canada inc. deux immeubles au 2269, rue Viau et au 5035, rue de Rouen.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire, situé au 2269, rue Viau, à des fins d'enseigne moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

La Ville devra prendre, dans la mesure du possible, les mesures nécessaires afin de ne pas obstruer la structure d'enseigne par les dépôts de neige. Cependant, il est entendu que la Ville ne va pas transporter la neige hors du site, mais qu'elle la redistribuera de façon à respecter cette obligation. De plus, si le panneau d'enseigne devait être obstrué par les dépôts de neige, le loyer serait réduit au prorata du nombre de jours de l'obstruction.

JUSTIFICATION

Puisque la Ville est propriétaire de l'immeuble et que l'enseigne est la propriété de Pattison, la Ville perçoit ainsi un revenu de location pour l'espace de terrain occupé par l'enseigne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de façon suivante :

	Loyer antérieur	2013 (2 mois)	2014	2015
Loyer annuel	2 920,37 \$	498,46 \$	3 003,22 \$	3 078,30 \$
TPS (5%)	146,02 \$	24,92 \$	150,16 \$	153,92 \$
TVQ (9,5%)	291,31 \$	49,72 \$	299,57 \$	307,06 \$
Total incluant taxes	3 357,70 \$	573,10 \$	3 452,95 \$	3 539,28 \$

	2016	2017	2018 (10 mois)	Total
Loyer annuel	3 155,26 \$	3 234,14 \$	2 751,04 \$	15 720,42 \$
TPS (5%)	157,76 \$	161,71 \$	137,55 \$	786,02 \$
TVQ (9,5%)	314,74 \$	322,61 \$	274,41 \$	1 568,11 \$
Total incluant taxes	3 627,76 \$	3 718,46 \$	3 163,00 \$	18 074,55 \$

L'augmentation de loyer proposée est de 2,5 % par année.

Les dépenses prévues par la Ville en frais d'électricité pour la structure d'enseigne est de 105 \$ par année.

La valeur marchande pour ce type d'installation est de 3 000 \$ à 3 500 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait la Ville de bénéficier de revenu pour les prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CE : novembre 2013
Approbation du bail CM : novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Huguette BÉLAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. : 514-280-3597

Nicole Rodier
Chef de section
514-872-8726

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division, jusqu'au 27 septembre 2013

Tél : 514-872-2125
Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2013-09-06

Dossier # :1134069010



Dossier # : 1134733004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 5580, chemin Upper-Lachine (0256), à des fins de guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 m², situé au 5580, chemin Upper-Lachine à Montréal, à des fins d'un guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-10-31 13:10

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134733004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 5580, chemin Upper-Lachine (0256), à des fins de guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble est utilisé à des fins communautaires, d'activités sportives, culturelles, de bureaux administratifs et un guichet automatique destiné à la population locale. Celui-ci est situé au vestibule de l'immeuble.

La Ville de Montréal a acquis le 16 octobre 2003 l'immeuble situé au 5578 et 5580, chemin Upper-Lachine de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce. La Ville a conclu une première entente d'occupation avec la Caisse en 2003 pour la somme d'un (1,00 \$) dollar. Par la suite, un deuxième bail a été mis en oeuvre pour la période du premier 1^{er} mars 2006 au 28 février 2011. Un troisième projet de bail a été fait afin de réduire la superficie locative rétroactivement du 1^{er} juillet 2010 et expirant le 30 juin 2013. Le bail actuel comporte une superficie locative d'environ 12,11 m². Le locataire souhaite prolonger le bail et exercer l'option de renouvellement. La Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce est en faveur de prolonger le bail aux mêmes conditions que le bail signé en 2010, à l'exception du loyer qui sera à négocier. Les espaces ne sont pas requis par l'arrondissement de Côte-des-neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Les démarches de renouvellement sont en cours depuis le début du mois d'avril 2013. Le temps requis pour colliger les renseignements relatifs aux dépenses attribuables à cette location ayant été plus long que prévu, le présent dossier n'a pu être présenté plus rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0081 - 22 février 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juillet 2010, moyennant un loyer total de 18 000,00 \$, excluant les taxes. Surface locative de 12,11 m².

CM06 0211 - 24 avril 2006 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} mars 2006, moyennant un loyer total de 103 800,00 \$, excluant les taxes. Surface

locative de 93 m².

CM03 0723 - 22 septembre 2003 :

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert , à des fins de centre communautaire, de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, un immeuble, en considération d'une somme de 352 000,00 \$, excluant les taxes.

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à compter de la signature de l'acte de vente jusqu'au 31 mai 2005, à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame -de-Grâce, un local de 287,34 m² pour un loyer total de 1,00 \$.

DESCRIPTION

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 5580, chemin Upper-Lachine (0256), à des fins de guichet automatique. Le loyer annuel proposé avant la TPS et la TVQ s'élève à 6 420,00 \$. La Ville assume les frais de chauffage, la climatisation et l'électricité. L'entretien de l'enseigne extérieure est à la charge de la Ville. Aucune amélioration locative ne sera apportée aux espaces loués.

JUSTIFICATION

Les locaux ne sont pas requis par la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Le loyer à payer par le locataire représente la valeur marchande locative pour l'usage d'un guichet. Les loyers versés dans le secteur oscillent entre 2 700,00 \$ et 6 400,00 \$ pour l'usage d'un guichet en mode vestibule. Le loyer proposé correspond à une augmentation de 7,0 % par rapport au loyer actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location présente la recette suivante :

	2013 (6 mois)	2014	2015	2016 (6 mois)	Loyer total
Loyer annuel	3 210,00 \$	6 420,00 \$	6 420,00 \$	3 210,00 \$	19 260,00 \$

La location présente la dépense suivante:

	2013 (6 mois)	2014	2015	2016 (6 mois)	Dépense totale
Frais d'énergie	91,00 \$	185,64 \$	189,35 \$	96,57 \$	562,56 \$
Entretien de l'enseigne	250,00 \$	510,00 \$	520,20 \$	265,30 \$	1 545,50 \$
Dépense totale	341,00 \$	695,64 \$	709,55 \$	361,87 \$	2 108,06 \$
TPS	17,05 \$	34,78 \$	35,48 \$	18,09 \$	105,40 \$
TVQ	34,01 \$	69,39 \$	70,78 \$	36,10 \$	210,28 \$
Dépense totale incluant TPS et TVQ	392,06 \$	799,81 \$	815,81 \$	416,06 \$	2 423,74 \$
Ristourne de TPS	17,05 \$	34,78 \$	35,48 \$	18,09 \$	105,40 \$

Coût total net	375,01 \$	765,03 \$	780,33 \$	397,97 \$	2 318,33 \$
----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du bail : 1^{er} juillet 2013 - Fin du bail : 30 juin 2016

Comité exécutif : 20 novembre 2013. Conseil municipal : 25 novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les politiques et pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la prolongation du bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert L. LALIBERTÉ
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-2791
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Nicole Rodier
Chef de section
Section locations
Tél.: 514 872- 8726

Date d'endos. : 2013-10-21

Dossier # :1134733004



Dossier # : 1122551008

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver le projet d'acte par lequel Teresa Galasso, Yvon Dermers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville de Montréal et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et par lequel la Ville de Montréal accepte de tolérer l'empiétement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude.

Il est recommandé :

· D'approuver un projet d'acte par lequel Teresa Galasso, Yvon Dermers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville de Montréal et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3101797, 3146950 et 3 459 765 et par lequel la Ville de Montréal accepte de tolérer l'empiétement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-10-30 17:50

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1122551008

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver le projet d'acte par lequel Teresa Galasso, Yvon Dermers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville de Montréal et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et par lequel la Ville de Montréal accepte de tolérer l'empiètement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude.

CONTENU

CONTEXTE

Au début des années mille neuf cent quatre-vingt, dans le cadre d'un programme de déplacement hors rue des réseaux de Bell Canada et d'Hydro-Québec, la Ville a acquis, par expropriation, une servitude à des fins d'utilités publiques sur plusieurs lots du quadrilatère formé du boulevard. Gouin Est, de la 3^e rue et des 48^e et 49^e avenues. Cette servitude donne un droit de passage aux compagnies d'utilités publiques pour y ériger leurs réseaux. Bell Canada a effectivement installé son réseau à l'arrière des bâtiments de ce quadrilatère. En 2007, Teresa Galasso et Yvon Dermers, les « Propriétaires » du bâtiment sis au 12 775 et 12 777, 48^e avenue ont fait préparer un certificat de localisation. Il est alors apparu qu'un mur de la maison, une partie de l'escalier, de la corniche et de l'abri de bois empiètent dans l'assiette de ladite servitude à des fins d'utilités publiques. La maison était déjà construite lors de l'acquisition de la servitude, mais il est possible que certains éléments y aient été ajoutés. Ces situations d'empiètement dans des servitudes pour les réseaux d'utilités publiques sont assez fréquentes. Afin de régulariser cette situation, les Propriétaires ont demandé à la Ville de Montréal d'obtenir une tolérance pour ces empiètements

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Acquisition par expropriations par la Ville de Montréal de servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot maintenant connu sous le numéro 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal par les actes inscrits au bureau de la publicité des droits sous les numéros 3101797, 3146950 et 3 459 765 en date du 22 août 1980, 9 février 1981 et du 3 avril 1984 respectivement.
Résolution du comité exécutif en date du 7 novembre 1977, no 90261 - Acquisition aux fins de passage, de maintien, d'entretien et d'exploitation des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication aériennes sur poteaux de bois, de servitudes grevant des terrains (fonds servant) situés au sud-ouest de la Cinquantième avenue. Voir copie de la résolution aux pièces jointes.

Dossier similaire antérieur.

CE13 0355 - 27 mars 2013 - D'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal et Oxford le mille neuf Holdings inc. aux termes duquel la Ville consent à tolérer l'empiètement du bâtiment sis au 1009, rue de Bleury et 333, avenue Viger Ouest dans le fonds servant de la servitude de passage établi dans l'acte publié sous le numéro 4 211 801, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte (dossier décisionnel # 1122551007).

CE11 0111 - 2 février 2011 - D'approuver le projet d'acte d'annulation d'une servitude d'utilités publiques créée dans l'acte publié sous le numéro 1 919 101 en date du 16 juin 1966 en autant que le lot 1 553 115 du cadastre du Québec soit concerné. Arrondissement de Lachine (dossier décisionnel # 102551009).

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel :

- 1) Teresa Galasso, Yvon Dermers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville de Montréal et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; et
- 2) La Ville accepte de tolérer les empiètements d'un mur de la maison, d'une partie de l'escalier, de la corniche et de l'abri de bois dans l'assiette d'une servitude à des fins d'utilités publiques acquise par les actes inscrits au bureau de la publicité des droits sous les numéros 3101797, 3146950 et 3 459 765. Ces empiètements sont plus amplement décrits à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, en date du 20 février 2007 sous le numéro 41 400 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Cette servitude a été acquise pour d'éventuelles installations de transport d'énergie et de télécommunication dans ce secteur. Seule la compagnie de Bell Canada s'est installée dans cette servitude. Bell Canada a accepté de tolérer ces empiètements aux termes d'une lettre datée du 23 octobre 2013 (en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de l'acte, des copies dont trois pour la Ville de Montréal, et de leur publicité seront aux frais des Propriétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BLAIS
Ingénieure

Daniel Brousseau,
chef de Section - Division Géomatique
514 872-4036

Tél : 514 872-2960
Télécop. : 514 872-0145

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division - Division Géomatique

Tél : 514 872-4659
Télécop. : 514 872-0145
Date d'endos. : 2013-01-18

Dossier # :1122551008



Dossier # : 1133642003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

Il est recommandé au conseil municipal :

- d'abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630, rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-11-01 14:29

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1133642003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

CONTENU**CONTEXTE**

L'addenda vise, entre autres, à :

- modifier le libellé de l'objet, et ce, à la demande du greffe central;
- préciser la superficie d'une partie du lot 3 858 204 du cadastre de Québec, qui est de 786,8 mètres carrés et non 768,8 mètres carrés, tel qu'indiqué dans le contexte du sommaire décisionnel 1133642003.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAURIN
Conseiller(ere) en développement - habitation

514-868-4145

Tél :

Télécop. : 872-2312

Dossier # :1133642003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133642003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM10 0197 adoptée le 22 mars 2010.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du projet résidentiel « Les Cours LaFontaine », réalisé par le Groupe Axxco inc. (le « Promoteur »), a débuté en 2004. Il s'agit d'un développement résidentiel d'importance comportant plus de 1 200 unités d'habitation, pour les 3 phases du projet d'ensemble. Ce projet est réalisé sur une partie des terrains de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine (l'« Hôpital »), lesquels ont été vendus au Promoteur suite à un concours pour la réalisation d'un projet résidentiel.

En 2008, le Promoteur ayant complété la majorité des constructions résidentielles des phases 1 et 2, a confirmé à l'arrondissement son intérêt pour réaliser la phase 3 du projet résidentiel. Le site de cette dernière comporte un ancien site d'enfouissement, lequel représente une problématique particulière pour son développement. Le site d'enfouissement, étant localisé dans la partie « sud » du terrain, permettait la construction d'un certain nombre d'unités résidentielles dans sa partie « nord ». Pour ce faire, le site de la phase 3 a été scindé en deux étapes de développement, soit les phases 3.1 (partie au nord) et 3.2 (partie au sud).

La phase 3.1 comporte la construction de 130 unités d'habitation et trois tronçons de rues : Anne-Hébert, Georges-Villeneuve et du Trianon. La responsabilité de la construction de la rue du Trianon, relevait de la Ville de Montréal (la « Ville ») (prérequis) tandis que les autres constructions étaient à la charge du Promoteur (infrastructures sur site). Le prolongement de la rue du Trianon vers le « sud » (± 75 mètres linéaires) s'étend de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Georges-Villeneuve, limite « sud » des travaux de la phase 3.1 du projet résidentiel.

Le plan directeur du réseau d'égout et d'aqueduc du projet de développement préparé par la Ville comportait, entre autres, dans l'axe du prolongement de la rue du Trianon, de la rue Pierre-De Coubertin à la rue Hochelaga, une conduite d'égout pluvial. Cette dernière en dépression vers le « sud » devait se raccorder aux conduites d'infrastructures existantes dans la rue Hochelaga. Cependant, la présence du site d'enfouissement a fait obstacle au prolongement de ladite conduite dans l'axe de la rue du Trianon, ce qui a soulevé une problématique aux points de vue technique et financier. Le consortium Genivar/Séguin (mandaté pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux) avec le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) de la Ville, ont convenu d'un scénario alternatif. La proposition consistait à raccorder la conduite d'égout pluvial aux infrastructures existantes dans la rue Gamelin. Pour ce faire, la conduite souterraine serait mise en place dans l'emprise publique de la rue Georges-Villeneuve, puis utiliserait une

bande de terrain vers le « sud » jusqu'au raccordement des infrastructures de la rue Gamelin. Cette proposition a été présentée et acceptée par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP). Ladite bande de terrain se situe en partie sur le lot 3 858 204 appartenant à l'Hôpital et en partie sur le lot 4 239 319, appartenant au Syndicat de copropriété du 2610 au 2630, rue Anne-Hébert Montréal (le « Syndicat »).

Pour ce faire, une servitude d'égout pluvial, en faveur de la Ville devait être créée. La direction de l'Hôpital a donné son accord de principe à la Ville et a convenu d'une entente avec le Promoteur pour mandater les professionnels afin de débiter les étapes nécessaires (plan de cadastre, description technique et projet d'acte de cession) pour assurer la création de ladite servitude. Un projet d'acte de servitude a été soumis à la Ville en 2009.

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal prévue le 22 mars 2010, la résolution CM10 0197 a été adoptée, laquelle comporte le point suivant :

D'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal et l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, consentent, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer une conduite d'égout pluvial sur une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 768,8 m² et 45,9 m², située entre le prolongement des rues Gamelin et George-Villeneuve, entre la rue Beauclerck et le prolongement de la rue Anne-Hébert, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifié au plan préparé par M. Alain Letourneau, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2009 sous le numéro 7074 de ses minutes, dossier numéro 9113, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Depuis, le Promoteur a vendu toutes les unités de la phase 3.1 et n'est plus l'administrateur provisoire du Syndicat (en vertu de l'article 99 de la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 15 726 265). Ainsi, la Ville a dû s'adresser directement au Syndicat afin d'obtenir son consentement pour la création de ladite servitude. Le Syndicat est favorable à consentir une servitude en faveur de la Ville mais souhaiterait apporter certaines modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville. De plus, depuis la préparation de l'acte de servitude initial, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine a changé de raison sociale et est maintenant désignée comme étant l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (l'« Institut »). Il est convenu entre les partis que deux actes de servitude seraient alors créés, un avec l'Institut et l'autre avec le Syndicat.

En conséquence, deux nouveaux sommaires décisionnels seront préparés par la Ville et soumis aux autorités compétentes suite à l'obtention de la résolution du conseil municipal approuvant l'abrogation de la résolution CM10 0197.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0492, 27 août 2007 : Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de construction d'un égout combiné, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de pavage, de trottoirs, de bordures, de conduits souterrains et la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage, dans la rue du Trianon d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à l'avenue Pierre-De Coubertin - phase III - Projet : Les Cours LaFontaine - Coût net 773 885,27\$ - appel d'offres public 9315 (7 soum.) (dossier 1074002053).

CM10 0197, 22 mars 2010 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la propriété du 2610 à 2630, rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie du lot 3

858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45.9 mètres carrés, à titre gratuit (dossier 1093642001).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'abroger la résolution CM10 0197 adoptée à l'assemblée du 22 mars 2010 par le conseil municipal.

JUSTIFICATION

Considérant que le projet d'acte de servitude soumis dans le sommaire décisionnel 1093642001 doit être modifié, il y a lieu que les autorités compétentes abrogent la résolution CM10 0197.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'abrogation de la résolution CM10 0197, deux sommaires décisionnels seront préparés dont l'un aura pour objet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (l' « Institut ») une servitude d'égout pluvial et l'autre aura pour objet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert Montréal une servitude d'égout pluvial.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAURIN
Conseiller en développement habitation

Tél : 868-4145

Télécop. : 872-2312

ENDOSSÉ PAR

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises et adjointe au directeur
d'arrondissement

Tél : 514 868-3906

Télécop. : 514 872- 2312

Date d'endos. : 2013-09-10

Dossier # :1133642003



Dossier # : 1134784003

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière non récurrente au montant de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines. Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles. Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713.

Il est recommandé :

1. d'accorder une aide financière non récurrente au montant de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles;
3. d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-11-12 13:45

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1134784003

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière non récurrente au montant de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines. Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles. Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 novembre 2013, l'archipel des Philippines a été touché par le typhon Haiyan, qui est décrit comme le plus violent typhon de l'année 2013 et comme l'un des plus puissants à n'avoir jamais touché terre. Ses pointes de vent à 315 km/h ont rasé des régions entières des Philippines, laissant des champs de ruines et faisant un nombre considérable de victimes. Pour le moment, le bilan humain est difficile à établir précisément, mais les autorités du pays évoquent désormais plus de 10 000 morts et 2 000 disparus. Afin de venir en aide à ce pays dévasté, la Ville de Montréal souhaite participer à l'effort humanitaire international en accordant une contribution financière non récurrente à la Croix-Rouge canadienne, dans le cadre de la collecte de dons qui sera acheminée aux populations touchées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1716 (26 octobre 2011) Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés affectés par le tremblement de terre en Turquie.

CE11 1434 (14 septembre 2011) Accorder une aide financière de 5 000 \$, à Oxfam-Québec, pour venir en aide aux sinistrés de la sécheresse sévissant dans la Corne de l'Afrique.

CE10 1354 (23 août 2010) Accorder un soutien financier de 5000 \$ à la Société canadienne de la Croix Rouge pour venir en aide aux sinistrés suites aux inondations survenues au Pakistan.

CE10 0357 (19 mars 2010) Accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide aux sinistrés du séisme survenu le 27 février 2010 au Chili.

DESCRIPTION

Le 11 novembre 2013, le maire de Montréal a confirmé l'intention de la Ville de faire un don de 10 000 \$ afin de venir en aide à la population des Philippines durement éprouvée par le passage du typhon Haiyan. Ce don sera effectué auprès de la Croix-Rouge canadienne,

principal véhicule permettant d'acheminer les dons canadiens aux populations touchées. De plus, le ministre du Développement international et de la Francophonie, Monsieur Christian Paradis, a annoncé le 10 novembre 2013 la création d'un fonds de contrepartie, promettant que, pour chaque dollar admissible versé par la population canadienne dans le cadre de ce Fonds à un organisme de bienfaisance enregistré du Canada qui tente de répondre aux besoins engendrés par la crise aux Philippines, le gouvernement du Canada versera un dollar supplémentaire, doublant du coup leur contribution.

JUSTIFICATION

Une importante communauté issue de l'archipel des Philippines, soit près de 16 000 ressortissants, demeure sur le territoire de la Ville de Montréal. En appui aux membres de cette communauté, inquiets pour leur famille et leurs proches qui sont actuellement au coeur de cette catastrophe naturelle, la Ville de Montréal désire contribuer significativement à l'effort humanitaire international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds utilisés proviendront d'un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service des affaires institutionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce don permettra de contribuer à l'effort canadien afin de venir en aide à l'archipel des Philippines dévasté par le passage du typhon Haiyan.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux normes en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

Tél : 514 872-4460

Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Robert S SMITH
Adjoint chef de bureau affaires internationales

Tél : 514-872-1574

Télécop. : 872-1808

Date d'endos. : 2013-11-11

Dossier # :1134784003

CE : 20.017
2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123152016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chap. Q-2 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 (point 3.22 du formulaire du MDDEP) pour la construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, de conduites d'aqueduc, de travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le cadre du nouveau projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

Signé par Claire VASSART **Le** 2013-10-31 15:15

Signataire : Claire VASSART

Directrice d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1123152016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chap. Q-2 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C est la dernière phase du projet Val des Bois dans laquelle 43 maisons unifamiliales seront construites (se référer à la carte dans les documents joints).

Le protocole d'entente n'est pas encore finalisé et signé avec le promoteur car les plans pourraient être modifiés suite à l'analyse et les commentaires qui seront émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

L'arrondissement est toutefois en accord à autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chap. Q-2 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LAVALLÉE
Chef de section

514-620-7758

Tél :

Télécop. : 514 620-8198

Dossier # :1123152016

IDENTIFICATION

Dossier # :1123152016

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chap. Q-2 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève procédera à la signature d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur 9060-0313 Québec inc. concernant la troisième phase du projet domiciliaire Val des Bois, plus précisément la phase 3C. Le secteur à développer est le prolongement de la rue Bellevue et se situe dans le district Pierre-Foretier dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Dans le cadre de ce projet, le promoteur a mandaté la firme d'ingénierie Génivar afin de préparer les plans et devis relatifs à la planification et à la réalisation des infrastructures et présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des dits travaux.

Ce projet fera l'objet d'un protocole d'entente entre l'arrondissement et 9060-0313 Québec inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux cités reliés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) laquelle est subordonnée par délivrance de la Ville de Montréal d'un

certificat de non-objection, et ce, conformément à l'article 3.22 du formulaire de demande d'autorisation.

Les eaux pluviales du projet seront acheminées vers le Parc-nature du Bois de L'Île-Bizard via un fossé d'une longueur approximative de 115 mètres.

JUSTIFICATION

Le certificat de non objection visé par le présent dossier est requis par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers seront précisés dans le protocole d'entente avec le promoteur 9060-0313 Québec inc.

Les coûts d'installation de ces infrastructures seront financés en totalité par le promoteur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente devra être signée par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le promoteur 9060-0313 Québec inc. pour l'installation des infrastructures souterraines et de surface dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois phase 3C.

Suivant la signature de l'entente et l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le promoteur procédera à la réalisation des travaux d'infrastructures.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Jacques BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude THIFFAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Geneviève LAVALLÉE
Chef de section

Tél : 514 620-7758
Télécop. : 514 620-7565

Geneviève LAVALLÉE
Chef de section

Tél : 514-620-7758
Télécop. : 514 620-7565
Date d'endos. : 2013-08-20

Dossier # :1123152016



Dossier # : 1131035008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs d'amélioration, à la caserne de pompiers no 64, située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$ / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu du paragraphe 7c du premier alinéa de l'article 34.1 de la Charte de la
Ville de Montréal, de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs
d'amélioration à la caserne de pompiers no 64, située au 3175, rue Remembrance dans
l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$, selon les termes et conditions
stipulés au projet de convention.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-10-31 13:37

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131035008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs d'amélioration, à la caserne de pompiers no 64, située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$ / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 64 est située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine (voir photo en pièce jointe).
Résidence Le Savignon inc., complexe pour personnes retraitées, est présentement en construction au 3111 rue Victoria, voisin de la caserne de pompiers n° 64. Les résidents du complexe auront une vue directe sur la caserne. Afin de rendre agréable les perspectives visuelles pour les résidents de ce nouvel édifice, Résidence Le Savignon inc. propose à la Ville d'effectuer certains travaux d'amélioration extérieures à la caserne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accepter le don, de main d'oeuvre et matériel, d'une valeur de 15 500 \$, de la part de Résidence Le Savignon inc.
L'acte de donation prévoit les réalisations de décapage et de peinture des portes, d'habillage des panneaux d'acier et de plantation d'arbres et d'arbustes conifères.

Un gestionnaire immobilier mandaté par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) fera la coordination des travaux et encadrera les communications entre Résidence Le Savignon inc. et le SIM, ce qui inclut les usagers de la caserne de pompiers n° 64.

Une entente entre Résidence Le Savignon inc. et la Ville de Montréal a été rédigée par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (voir intervention).

JUSTIFICATION

Le don en service et matériel a un intérêt pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Le SIM bénéficie d'un budget limité pour leur parc immobilier. Les améliorations d'aménagement extérieures de ce type ne sont pas jugées prioritaires, cependant la bonification de cette caserne sans frais est souhaitable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le don en main d'oeuvre et matériel est fait à l'agglomération.
Voici l'estimation détaillée des travaux :

Décapage et peinture des portes	4 200 \$
Habillage des panneaux d'acier	9 800 \$
Plantation d'arbres et d'arbustes conifères	1 500 \$
La valeur totale du don	15 500 \$

Aucun reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu ne sera émis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des arbres et arbustes seront plantés sur le terrain de la caserne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette donation permettra à la Ville d'améliorer l'aspect visuel de la caserne de pompiers n° 64 sans frais.

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés aux améliorations extérieures de la caserne qui sont prévues durant la saison automnale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs de la caserne seront informés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation au CE :	novembre 2013
Réalisation des travaux :	novembre - décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Réception de dons et émission de reçus officiels ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515
Télocop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration
immobilière - agglomération
Tél.: 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télocop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-10-02

Dossier # :1131035008



Dossier # : 1132904007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Section du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-10-31 14:58

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1132904007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Section du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que le calendrier des assemblées ordinaires des conseils municipal et d'agglomération de novembre et de décembre 2013 n'a pas encore été approuvé par le comité exécutif, et conformément aux dispositions de l'article 17 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (R.R.V.M., c. P-8.1)* et de l'article 12 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027, modifié)*, il y a lieu que le comité exécutif fixe la date et l'heure des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois précités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1754 - dossier 1122904001 - 24 octobre 2012 - Adopter le calendrier des assemblées régulières du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2013

DESCRIPTION

Vous trouverez, en pièces jointes au présent dossier, la proposition de calendrier pour les assemblées ordinaires des mois de novembre et décembre 2013.

JUSTIFICATION

La Direction du greffe recommande l'adoption du calendrier, tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué sera diffusé à cet effet sur le site intranet et internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution dans Le Devoir et The Gazette, d'un avis public de convocation pour les assemblées ordinaires des conseils municipal et d'agglomération pour novembre et décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Danielle JIONA
Coordonnatrice - processus décisionnel

Tél : 514-872-2331
Télécop. : 514-872-5655
Date d'endos. : 2013-10-31

Dossier # :1132904007



Dossier # : 1132904006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Section du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Il est recommandé :
d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-10-31 13:41

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1132904006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Section du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 17 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1)* et de l'article 12 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)* , le comité exécutif fixe la date et l'heure des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Vous trouverez, en pièces jointes au présent dossier, les propositions de calendrier pour l'année 2014. Ces propositions tiennent compte des fêtes et événements d'importance.

JUSTIFICATION

La Direction du greffe recommande l'adoption du calendrier, tel que présenté, puisque les fêtes et événements d'importance ont été considérés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera diffusé à cet effet sur le site intranet et internet de la Ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution dans Le Devoir et The Gazette, d'un avis public de convocation pour les assemblées ordinaires des conseils municipal et d'agglomération pour l'année 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Danielle JIONA
Coordonnatrice - processus décisionnel

Tél : 514-872-2331
Télécop. : 514-872-5655
Date d'endos. : 2013-10-31

Dossier # :1132904006



Dossier # : 1133027002

Unité administrative responsable :	Contrôleur général , Bureau du contrôleur général
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au Gouvernement du Québec les modifications requises à la Charte de la Ville de Montréal, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au Gouvernement du Québec les modifications requises à la Charte de la Ville de Montréal, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

Signé par Alain BOND **Le** 2013-11-13 18:03

Signataire : Alain BOND

CONTROLEUR GENERAL
Contrôleur général , Bureau du contrôleur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1133027002**

Unité administrative responsable :	Contrôleur général , Bureau du contrôleur général
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au Gouvernement du Québec les modifications requises à la Charte de la Ville de Montréal, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

CONTENU**CONTEXTE**

Aux fins de la promotion de l'intégrité et de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la lutte contre toute manœuvre dolosive, l'Administration municipale désire créer l'emploi d'inspecteur général, et doter cet emploi des pouvoirs et ressources lui permettant d'accomplir son mandat avec efficacité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La création de l'emploi d'inspecteur général implique des modifications à la Charte de la Ville de Montréal. En conséquence, le comité exécutif doit mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au gouvernement les modifications requises à la charte de manière à ce qu'elles puissent être intégrées à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de ces modifications, l'inspecteur général sera nommé, et destitué, sur recommandation du maire, par le conseil municipal, au deux tiers des voix de ses membres. Il aura pour mandat de promouvoir l'intégrité, de prévenir et lutter contre toute manœuvre dolosive dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats dans lesquels la Ville a un intérêt.

JUSTIFICATION

La mise en place d'un inspecteur général est une priorité pour l'Administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Advenant que les modifications soient apportées à la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général mettra sur pied un comité chargé de s'assurer de la complémentarité des mandats des divers intervenants de la Ville en matière de contrôle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Benoit DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric-Christopher DESNOYERS
Chef de division - goucernance, éthique et
audit interne

Tél : 872-4444

Télécop. : 872-9619

ENDOSSÉ PAR

Alain BOND
Contrôleur général

Tél : 514 872-5809

Télécop. : 514-872-9619

Date d'endos. : 2013-11-11

Dossier # :1133027002



Dossier # : 1136467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Maxime Le Breton à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ
de nommer, pour le secteur Est, M. Maxime Le Breton, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016, en remplacement de M. David Nelson.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-10-25 16:33

Signataire : Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1136467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Maxime Le Breton à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence. Parmi ces 15 membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest de la ville.

Actuellement, un poste est à pourvoir en novembre 2013 à la suite du départ d'un membre démissionnaire.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0153 en date du 16 avril 2012 - Approuver, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2015, la nomination de deux nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, David Nelson et Félix Hébert et le renouvellement pour un an, soit jusqu'en mars 2013, des mandats de Jonathan Lesage et Michael Wiseman, à titre de président et de vice-président

DESCRIPTION

Membre démissionnaire :

En septembre 2013, nous avons reçu pour des raisons professionnelles la démission de :

Nom	Secteur	Date de fin initiale du mandat
M. David Nelson	Est	mars 2015

À la suite de cette démission, la nomination suivante est recommandée :

Nomination d'un membre :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Secteur	Date de fin du mandat	Remplacement de
M. Maxime Le Breton	Est	Novembre 2016	M. David Nelson

JUSTIFICATION

Concernant la nomination des nouveaux membres, une campagne de recrutement s'est déroulée du 1er octobre au 3 novembre 2012, en vue de combler les besoins de remplacement ainsi que pour constituer une liste de réserve pour des besoins ultérieurs.

L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de cinq personnes : Trois élus représentant les trois partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé par M. Marc-André Gadoury (Projet Montréal), Mme Cindy Leclerc (Vision Montréal), Mme Monica Ricourt (Union Montréal), M. Olivier Beausoleil, responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale (observateur) et Martin Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur).

Soixante et une candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Treize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Une présélection a été effectuée pour s'assurer d'une juste représentation des candidats en regard des caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, arrondissement, étudiant ou travailleur, appartenance ethnique.) Trente candidats ont été rencontrés en entrevue et vingt et un ont été sélectionnés pour être inscrit sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 225 000\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affiches dans les organismes, publicité dans les journaux et communiqués de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Communiqué de presse annonçant les nominations 2013.
Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Tél : 514-872-4801
Télécop. : 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ
Adjoint à la présidence

Tél : 514-872-6276
Télécop. : 514 872-3844
Date d'endos. : 2013-10-22

Dossier # :1136467001

CE : 30.007
2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136032001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal pour une période de 3 ans.

Il est recommandé de:

- 1) Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal au montant de 104 \$ pour une période de 3 ans;
- 2) d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-11-05 14:00

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136032001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal pour une période de 3 ans.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les pesticides du Québec (L.R.Q., chapitre P-9.3) et ses règlements afférents, toute personne physique ou morale qui prévoit acheter ou utiliser certains pesticides doit se conformer à un régime de permis et de certificats qui encadre cette pratique. La Ville de Montréal, en tant que personne morale, détient depuis 2004 un permis provincial (P550960) l'autorisant à acheter et utiliser des pesticides de classe commerciale ou à usage restreint (classe 1 à 3) pour des travaux sans rémunération (catégorie D) en horticulture ornementale (D4), en extermination (D5), en fumigation (D6) ou dans des bâtiments destinés à des fins horticoles (D10). Le permis octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est valide pour une période de 3 ans et est applicable pour l'ensemble des arrondissements et des services centraux qui utilisent des pesticides. Le permis actuel arrive à échéance le 31 janvier 2014 et doit donc être renouvelé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM11 0088 - 22 février 2011 - Autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat de pesticides pour la Ville de Montréal / Désigner le directeur associé - Environnement ou son représentant comme répondant auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs et des partenaires de la Ville de Montréal
- CM05 0031 - 24 janvier 2005 - Autorisation à M. Marc Alarie, préposé à l'extermination à l'échelle de la Ville de Montréal, à signer les demandes de permis en vertu de la loi sur les pesticides et ses règlements.

DESCRIPTION

En tant que titulaire du permis provincial, la Direction de l'environnement s'assure auprès de ses partenaires des services et des arrondissements que la Ville respecte la réglementation et les obligations reliées au permis d'achat et d'utilisation de pesticides. Toute unité administrative qui achète ou utilise des pesticides doit tenir un registre des achats de pesticides ainsi qu'un registre des utilisations de pesticides. Les registres originaux des services et arrondissements visés sont transmis à la Direction de l'environnement sur une base annuelle. Le ministère du Développement durable, de

l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) peut exiger la transmission de toutes les informations ou d'une partie de l'information consignées dans les registres.

Par ailleurs, toute application de pesticide autorisée en vertu du permis provincial doit être réalisée ou supervisée par un employé détenant un certificat d'applicateur valide pour la catégorie d'usage prévue (D4, D5, D6 ou D10). Lors du renouvellement du permis, une liste de tous les employés détenant un certificat d'applicateur valide pour les catégories d'applications de pesticides visées doit être transmise au MDDEFP en annexe au formulaire «Demande de permis -Loi sur les pesticides». Une mise à jour de la liste des applicateurs de pesticides certifiés est réalisée sur une base annuelle par la Direction de l'environnement.

JUSTIFICATION

Cette requête fait référence à une exigence de la *Loi provinciale sur les pesticides* (L.R.Q., chapitre P-9.3). Ce permis permet à tous les arrondissements et services de la Ville d'acheter et utiliser les produits nécessaires pour l'entretien de leurs espaces verts. Certains sont requis par les exterminateurs de la Ville, les arrondissements, les Espaces pour la vie et la Direction des grands parcs et du verdissement lors d'infestations sur des végétaux, de problèmes de guêpes dans les parcs ou encore pour la dératisation dans les égouts. Sans ce permis, la Ville de Montréal ne peut acheter ou utiliser de pesticides de classe commerciale (classes 1 à 3 et certains gaz).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du permis est de 104 \$ (tarif valable jusqu'au 31 décembre 2013) et est valide pour une période de trois ans. Il sera défrayé à même le budget de fonctionnement de 2013 pour l'activité des pesticides de la Division de la planification et du suivi environnemental. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce permis est obligatoire pour acheter ou utiliser des pesticides de classe commerciale ou à usage restreint (classes 1 à 3 et certains gaz). Ces produits sont requis pour divers travaux tels que pour des cas de dératisation, pour effectuer le contrôle des guêpes dans les parcs et sur rue (dans les arbres) ainsi que pour traiter les végétaux lors d'infestations (par exemple pour le contrôle de l'agrile du frêne).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente est conforme à la *Loi provinciale sur les pesticides* (L.R.Q. chapitre P-9.3).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DEDOVIC
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-280-8615
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Lina ALLARD
C/s developpement et projets speciaux en
environnement

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-10-07

Dossier # :1136032001



Dossier # : 1130942005

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 263,40 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
2. d'accorder une avance de fonds au montant de 1 689,20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 574,20 \$ à M. Maurice Cohen;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-11-18 12:26

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130942005

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 263,40 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1221 - 14 août 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), du 4 au 7 septembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil

d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 2 065,88 \$

CE13 0523 - 24 avril 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, afin d'assister au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, qui aura lieu du 31 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du conseil d'administration de la FCM.

CE13 0193 - 20 février 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 6 au 10 mars 2013, de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1er vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, afin de prendre part aux réunions du conseil national d'administration de la FCM, à Prince George (Colombie-Britannique).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 26 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, etc.). La présence des élus est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. MM. Bissonnet et Cohen sont membres du conseil d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-6500
Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-2798
Télécop. : 514 872-4059
Date d'endos. : 2013-11-14

Dossier # :1130942005

CE : 40.001
2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134309003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt 09-016 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1er janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1er janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-10-30 09:08

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1134309003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt 09-016 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1er janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) »

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de prolongement du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield ont été entrepris suivant le règlement d'agglomération RCG 06-051 qui prévoyait un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface et l'imposition d'une taxe d'améliorations locales sur les immeubles desservis.

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 22, le Règlement 09-016 a été adopté dans le but d'y affecter les dépenses d'immobilisations du réseau artériel devenu compétence de la Ville. Plusieurs projets d'infrastructures ont ainsi été transférés en bloc à ce nouveau règlement.

Des dépenses totalisant 560 480,16 \$ initialement autorisées par le Règlement RCG 06-051 et concernant les travaux d'infrastructure de surface dans la phase 1 du projet ont donc ainsi été affectées au Règlement 09-016. Cependant, ce dernier ne comporte pas de clause de taxation aux riverains.

Le Règlement 09-016 a déjà fait l'objet d'emprunts à hauteur de 72 576 238 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0196, 30 mars 2009 : adoption du règlement 09-016 autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération.

CG06 0485, 30 novembre 2006 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface d'un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (RCG 06-051)

DESCRIPTION

Amender le règlement 09-016 pour y introduire une clause de taxation visant les bénéficiaires des travaux effectués sur le prolongement du boulevard Thimens.

JUSTIFICATION

Sans la modification proposée au règlement, le coût des travaux effectués sur le boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield serait assumé par l'ensemble des immeubles imposables de la Ville, contrairement à ce que prévoyait le Règlement RCG 06-051.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel DAY
Analyste de recettes

Tél : 514-872-8615
Télécop. : 514 872-2247

ENDOSSÉ PAR

Michel GAGNÉ_Finances
Directeur

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247
Date d'endos. : 2013-10-08

Dossier # :1134309003



Dossier # : 1134309002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt 06-047 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-10-30 09:08

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1134309002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt 06-047 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) »

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2006, le Règlement 06-047 autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines sur un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield a été adopté.

En mai 2009, le Règlement 09-029 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de la phase 2 des travaux a été adopté.

En juin 2010, les deux règlements assortis d'une clause de taxation locale ont été amendés pour rendre plus équitable la répartition des coûts entre les immeubles visés. La mesure en front des terrains a été remplacée par leur superficie comme base d'imposition. Le bassin de taxation des deux règlements regroupe l'ensemble des terrains des deux phases des travaux.

Les travaux de la phase 1 ont été complétés en juin 2009. Cependant, les travaux de la phase 2 qui devaient être exécutés dans la foulée ont été retardés au point où ils n'ont pas débuté à ce jour.

Conséquemment, l'imposition de la taxe d'améliorations locales prévue par le Règlement 06-047 n'a pu être entreprise. En effet, il serait mal venu de taxer les terrains du côté de la phase 2 alors qu'ils ne bénéficient pas encore des services pour lesquels ils seraient imposés. Il n'est pas non plus souhaitable de retarder plus longtemps l'imposition sur les terrains desservis. Des ventes ont déjà eu lieu parmi les immeubles construits sur le parcours des travaux et les vendeurs n'auront pas assumé leur part du coût des infrastructures dont leur propriété aura bénéficié depuis 2009, laissant tout le fardeau aux propriétaires subséquents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM06 0781, 27 novembre 2006 : adoption du Règlement 06-047 autorisant un emprunt de 2,1 M\$ pour le financement des travaux de construction des conduites souterraines pour un tronçon (phases 1 et 2) du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (dossier 1060635002).

CM09 0413, 25 mai 2009 : adoption du Règlement 09-029 autorisant un emprunt de 2,0 M\$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures (souterrain et surface) d'un tronçon (phase 2) du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (dossier 1090635001).

CM10 0494, 14 juin 2010 : adoption des Règlements 06-047-1 et 09-029-1 modifiant les clauses de taxation en vue de l'introduction de modalités de remboursement plus équitables pour les bénéficiaires (dossier 1100635001).

DESCRIPTION

Amender à nouveau le Règlement 06-047 de façon à exclure du bassin de taxation annexé au règlement les terrains non encore desservis (voir plan du bassin modifié) et, en conséquence, réduire le montant d'emprunt autorisé à 1 750 000 \$. Ce règlement a déjà fait l'objet de financement pour un montant de 1 726 276,50 \$.

JUSTIFICATION

Permettre l'imposition de la taxe d'améliorations locales sur les immeubles desservis par les infrastructures en place dans la phase 1.

La modification aura pour effet de limiter l'imposition de la taxe aux immeubles desservis par les travaux déjà effectués. En conséquence, le Règlement 09-029 devra lui aussi être modifié ou remplacé par un nouveau règlement d'emprunt visant les travaux de la phase 2 au moment où on aura statué sur l'étendue des travaux restant à faire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Laurent GUIGNARD)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel DAY
Analyste de recettes

Tél : 514-872-8615
Télécop. : 514 872-2247

ENDOSSÉ PAR

Michel GAGNÉ_Finances
Directeur

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247
Date d'endos. : 2013-10-08

Dossier # :1134309002

CE : 40.004

2013/11/20 10:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134521017

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le prolongement de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- nommer «**rue Basin**» la partie de voie publique formée du lot numéro 4 498 991 du Cadastre du Québec qui forme le prolongement des deux parties actuellement disjointes de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-10-29 22:06

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521017

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le prolongement de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation d'un projet d'opération cadastrale par l'arrondissement du Sud-Ouest, un lot a été versé au domaine public de la Ville de Montréal à titre de voie publique. Cette rue qui permet de rattacher les deux parties actuellement disjointes de la rue Basin doit être nommé par le conseil municipal pour fins de repérage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2104243071 (arrondissement du Sud-Ouest) - Le 17 décembre 2010 - D'approuver le projet de remplacement du lot 4 527 069, du cadastre du Québec, situé sur le côté sud de la rue Ottawa entre les rues Richmond et du Séminaire, préparé par monsieur François Houle, arpenteur-géomètre, le 1er novembre 2010 - Minute : 12549 (dossier 2104243071).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**rue Basin**» la partie de voie publique formée du lot numéro 4 498 991 du Cadastre du Québec qui forme le prolongement des deux parties actuellement disjointes de la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Rue Basin

- Le toponyme «rue Basin» est en usage dans le secteur depuis 1856, alors qu'un premier bassin était aménagé à cet endroit le long du canal de Lachine. Il a été attribué lors de la cession de la voie à la Ville de Montréal par les sulpiciens.
- L'utilisation du mot anglais «Basin» plutôt que du mot français «Bassin» est attribuable à la rédaction en langue anglaise des procès-verbaux du conseil municipal à cette époque. Le toponyme «rue Basin» a été officialisé par la Commission de toponymie du Québec lors de la séance du 25 janvier 1990.
- Les modifications au bassin original et l'aménagement des bassins 1, 2, 3 et 4 à la fin du XIXe siècle ont entraîné la fermeture de la partie centrale de la rue Basin. Les

parties situées de part et d'autre des quatre bassins ont alors conservé ce nom jusqu'à nos jours. Le remblaiement des bassins, le démantèlement du centre de tri postal et le développement immobilier en cours offrent l'occasion d'unifier les deux parties de la rue Basin en nommant la nouvelle voie de circulation qui les réunit.

Le comité de toponymie s'est prononcé favorablement à la dénomination du prolongement de la rue Basin lors de la séance du 23 septembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il permet de confirmer l'usage d'un nom déjà utilisé et de l'associer au réaménagement des anciens bassins dans ce secteur du canal de Lachine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle de ce lieu public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement du Sud-Ouest lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain THÉRIAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-0049
Date d'endos. : 2013-10-28

Dossier # :1134521017